

Taden

Mai
2017

MAG
n°50



Inauguration
de l'église



Giratoire de
Dombriand



Open Kerbaty

Sommaire

MAI 2017

VIE MUNICIPALE 03

- Le mot du maire
- Les échos du conseil municipal
- /// **Les travaux**
- Sanitaires n°2 du camping de La Hallerais
- Inauguration de l'église
- Giratoire de Dombriand : travaux prévus pour septembre 2017

/// **Autorisations permis & travaux**

- Permis de construire
- Autorisations de travaux

/// **État civil**

- Naissances
- Mariages
- Décès

/// **Les événements**

- Cérémonie citoyenne
- Les médaillés du travail

/// **Divers**

- Le Plan Local d'Urbanisme inter-communal
- Programme Pluriannuel d'Entretien : vers une gestion durable de la voirie
- Vous avez de 16 à 18 ans ?
Le dispositif « Argent de poche » vous concerne !
- Pensez au recensement, c'est obligatoire
- Feux de plein air, rappel de la réglementation
- Carte Nationale d'identité, Passeports
 - > Permis de conduire
 - > Immatriculations
- Venez vous informer : les gestes qui sauvent
- Autorisation de sortie du territoire, pour un mineur non accompagné
- Agenda des manifestations

VIE CULTURELLE 24

- Du 15 juin au 15 Septembre : Troisième édition de l'Art Au Manoir
- Le 26 juillet : RENC'ARTS 2017
- Les 24 et 25 juin : LE RADEAU UTOPIQUE
- Enquête d'inventaire du patrimoine local. À Taden, la Région recense les éléments bâtis

VIE ASSOCIATIVE 26

- Jean-Louis va nous manquer !
- Section Dragon Boat du club de canoë Kayak de la Rance
- Du spectacle au centre équestre de Saint-Valay
- L'Open Kerbaty

VIE SCOLAIRE 28

/// **La vie de nos écoles**

- L'École des Forges
- L'École du Moulin

VIE ÉCONOMIQUE 31

/// **Du nouveau à Taden**

- Du nouveau au bar du manoir
- Des viennoiseries au Cochon Grillé

ENVIRONNEMENT 32

- Espace info énergie
- Entretenir au naturel... Prendre soin du jardin dès le début du printemps pour... ne plus utiliser de produits chimiques dangereux
- Les collectivités donnent l'exemple !
- La RANCE : un estuaire en souffrance ?
- SCIC Énergies Renouvelables du Pays de Rance : vers une filière bois d'œuvre locale

INFOS DIVERSES 37

- La maison de la Rance : Agenda
- Les assistant(e)s maternel(le)s de Taden
- À l'Abord'âges
- La caisse d'allocations familiales
- Dossier médical partagé : Les Côtes-d'Armor, un des neuf départements pilotes de France !
- STEREDENN, le Projet K'on Crée !

VIE PRATIQUE 41

/// **Fiche pratique**

- L'oeuf malin

/// **Fiche recette**

- Pastéis de nata Portugais



Chers Tadennaises et Tadennais,

En 2014, nous avons été élus avec un projet qui comportait cinq grands thèmes : placer la démocratie participative au cœur de l'action, améliorer le cadre de vie, agir pour le développement durable, améliorer l'attractivité de notre commune et la cohésion sociale et, dernier point, représenter au mieux les intérêts des Tadennais au sein de l'intercommunalité. Ce programme nous l'avons mis en œuvre tous ensemble, élus de la liste « Agir avec Vous » mais également élus des autres listes en lice.

A mi-mandat, il nous a paru important de faire un bilan des trois dernières années. Vous trouverez dans ce bulletin une première évaluation de notre action municipale. Si ce bilan nous encourage, puisque la plupart des objectifs sont réalisés ou en cours de réalisation, il est important de dépasser le stade d'autosatisfaction pour aller vers une évaluation sincère à même de réorienter le second temps de la mandature.

C'est pourquoi, je vous invite d'ores et déjà à une réunion publique, qui se tiendra, en raison des agendas chargés de juin et de la période de congés, **le jeudi 21 septembre à 20h, salle MTL de Trélat**. Au-delà de l'évaluation du bilan, cette réunion nous donnera l'occasion de vous réinterroger sur vos attentes, vos désirs et votre vision de l'avenir de la commune.

Auparavant, je vous donne trois rendez-vous:

-Le 15 juin, à 20h 30 : réunion d'échange avec **les habitants du quartier du Domaine**, sur l'aménagement de l'espace vert de la rue centrale. (lieu de rendez-vous : ce même espace)

-Les 29 et 30 juin, 1^{er} et 2 juillet, animations autour de la réouverture de l'église Saint Pierre. (voir programme dans ce bulletin).

-Tout l'été, du 15 juin au 15 septembre, expositions et animations au Manoir.

Excellent été à toutes et à tous!

Evelyne Thoreux, Maire de Taden

Bulletin Mai 2017

Directrice de la publication : Sabrina Petit
Adjointe chargée de la communication

Ont participé à ce numéro : Michèle Liguët, Olivier Noel, Gérard Henry, Jean-Paul Le Tiran, Martine Padelou, Martine Boissière, Evelyne Thoreux, Maryse Percher, Alain Robert, Jean-Jacques Moisan, Jean-Michel Le Leurch et Sabrina Petit.

Photos : Jean-Jacques, Michèle, Martine B, Jean-Michel, Martine P, Maryse, Sabrina, Google, Info énergie Bretagne, Pixabay : rkit ; Couleur ; juliacasado I ; skeeze - OpenClipart - Vectors - Freepik.

Création et réalisation :
Agence Bleu B - 02 96 85 80 88
Tirage : 1500 exemplaires - 9209-02 - LE

Les horaires d'ouverture de votre mairie

Du lundi au vendredi de **9h30 à 11h45 et de 13h30 à 17h**
Le mardi de **9h30 à 11h45 et de 13h à 19h**

- Permanence de Mme le Maire et des adjoints sur rendez-vous.
- Permanence CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) sur rendez-vous.

Tél. **02 96 87 63 50** - Fax : 02 96 39 86 77 - e-mail : contact.mairie@taden.fr
Commission communication : service.communication.taden@orange.fr
ou s.petit@taden.fr

Pour le prochain bulletin prévu en novembre 2017, ne seront retenus que les articles parvenant à la mairie au plus tard le 15 octobre 2017

Les ÉCHOS du CONSEIL MUNICIPAL

/////

8 dec. 2016

Affaires générales

1- RECENSEMENT

Les opérations du recensement de la population auront lieu du 19 janvier au 18 février 2017. Les 5 agents recenseurs recrutés seront indemnisés sur la base d'un forfait calculé comme suit :

- Montant forfaitaire d'agent recenseur : 400,00 €
- Montant forfaitaire par bulletin individuel : 1,72 €
- Montant forfaitaire par feuille de logement : 1,13 €
- Montant forfaitaire par réunion de travail (2) : 20 €
- Forfait pour frais de déplacement : 50 € ou 100 € selon le secteur.

2- RÉPARTITION DES SIÈGES DU FUTUR CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE DINAN AGGLOMÉRATION

Le nombre de sièges est défini en fonction de la population totale du nouvel établissement public de coopération intercommunale. Les sièges sont répartis entre les communes membres à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne avec deux limites : chaque commune doit avoir au minimum un délégué et aucune ne peut disposer de plus de la moitié des sièges. Le nombre de sièges attribués à la commune est inférieur au nombre de conseillers communautaires élus à l'occasion du précédent renouvellement du conseil municipal. La commune passe ainsi de 3 à 2 conseillers communautaires. Ces 2 conseillers communautaires doivent être élus par le Conseil municipal, au scrutin de liste à un tour, parmi les conseillers communautaires précédemment élus (Mme Thoreux, M. Colson & M. Henry).

Résultat du vote : Mme Thoreux et M. Colson sont élus.

3- FIXATION DES INDEMNITÉS DE FONCTION DES MAIRE, ADJOINTS ET CONSEILLERS.

À compter du 1^{er} janvier 2017, le montant des indemnités de fonction du maire, des adjoints et des conseillers titulaires d'une délégation est compris dans l'enveloppe financière globale de 125,50 % de l'indice 1015 soit :

- Maire : Mme Thoreux Evelyne = 39,1%
- 1^{er} adjoint : M. Moisan Jean-Jacques = 15.1%
- 2^{ème} adjoint : Mme Petit Sabrina = 15.1%
- 3^{ème} adjoint : M. Boivin Charles = 8 %
- 4^{ème} adjoint : Mme Percher Maryse = 15.1%
- 5^{ème} adjoint : M. LeTiran Jean-Paul = 15,1%
- CM Délégué aux finances : M. Colson André = 6 %
- CM Délégué à l'urbanisme : M. Noël Olivier = 6 %
- CM Délégué à la Culture : Mme Padelou Martine = 6 %

4- INFORMATION SUR LE RAPPORT ANNUEL RELATIF AU PRIX ET À LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT

Le conseil municipal prend acte des rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'Eau Potable et d'Assainissement pour l'année 2015, présentés et validés par

le Conseil Communautaire. Monsieur Jean-Michel Le Leurch s'abstient.

5- DINAN AGGLOMÉRATION

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité, approuvent pour l'année 2017, la conclusion d'une convention de mise à disposition **gratuite** du service urbanisme de Dinan Agglomération pour l'instruction des demandes d'Autorisation d'Occupation du Sol, entre la commune de Taden et Dinan Agglomération conformément à ce qui avait été adopté lors de la journée fondatrice du 19 novembre 2016.

6- CONTENTIEUX COMMUNE-GUILLEMINOT

La précédente municipalité avait conclu avec Monsieur Guillemot, Architecte DPLG, un marché de maîtrise d'œuvre portant sur la réfection du préau et la construction d'une classe au sein de l'école des Forges.

La nouvelle municipalité, désireuse de revoir le projet, a résilié ce contrat en mars 2016. Mais Monsieur Guillemot, bien qu'ayant été payé pour ses plans, conteste «une résiliation abusive de son contrat qui lui occasionne un important préjudice moral».

Madame le Maire est autorisée à missionner le cabinet d'avocats associés Coudray, sis à Rennes, afin de défendre les intérêts de la commune dans le cadre du litige opposant Monsieur Guillemot et la Commune de Taden.



Finances

1- CONVENTION TRIPARTITE

Une convention tripartite relative à l'emploi d'un animateur sportif au sein de l'association «Tennis ClubTaden-Dinan» a été établie entre le Conseil Général des Côtes d'Armor, la Commune de Taden et l'association. Elle permet la prise en charge par chacun des cosignataires d'un tiers du coût total du poste d'animateur sportif.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte le renouvellement pour une année de la convention tripartite et la participation financière de la commune au financement de cet emploi d'animateur sportif pour un montant annuel de 8000 € couvrant la période du 1^{er} octobre 2016 au 30 septembre 2017.

2- ACQUISITION DE TERRAIN

À l'occasion des travaux de restructuration et d'aménagement de la rue de la Prairie (rue en prolongement du chemin de la crèche), il est apparu judicieux d'acquérir une petite partie de la propriété de Monsieur & Madame Philippe Delalande, partie actuellement utilisée par les véhicules comme aire de retournement.

Le bureau d'études Prigent & Associés

a établi un document d'arpentage et un plan de bornage. Maître Christophe Le Voyer, Notaire à Dinan rédigera l'acte notarié d'acquisition de cette partie de terrain, au prix de 0,50 €/le mètre carré (frais de géomètre et notariaux à la charge de la Commune de Taden).

24 janv. 2017

Travaux

1- ECLAIRAGE PUBLIC, RUE DE LA PRAIRIE

Les membres du Conseil municipal, à l'unanimité, approuvent le déplacement du candélabre situé au n° 5 de la rue de la Prairie, présenté par le SDE des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de 1 200 €HT, dont 60% à la charge de la commune.

2- ECLAIRAGE PUBLIC, CHEMIN DE LA CRÈCHE

En raison des horaires de la crèche, le SDE présente la mise en permanent des six foyers d'éclairage public situés chemin de la Crèche pour un montant estimatif de 550 €HT.

Finances

1- CAMPING MUNICIPAL

Un nouveau contrat concernant les guides de camping est passé avec la société ACSI Publishing BV pour un montant annuel de 1 329,50 €HT. La convention établie entre la société ACSI et le Camping de la Hallerais fixe pour les détenteurs de la CCA (CampingCard ACSI) le prix forfaitaire de la nuitée à 15,00 € (hors taxe de séjour) pour les périodes "creuses" du 11 mars au 19 mai 2017, du 06 juin au 19 juin 2017 et du 01 septembre au 11 novembre 2017.

2-TARIFS DE LOCATION, SALLE MTL

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité les nouveaux tarifs de location de la Maison du temps libre de TRELAT (salle polyvalente), qui seront applicables à compter du 1^{er} février 2017.

Tarifs adoptés et applicables au 1^{er} février 2017

Dénomination du locataire	Location salle avec ou sans mobilier	Chauffage Electricité par Kw/h	Location cuisine forfait	Location couvert / personne	Observations
Club de l'Amitié de TADEN - Dérogation pour thé dansant ou équivalent	90 €	0,16 €	/	/	/
- Associations de TADEN déclarées (Loi 1901) - Entreprises implantées sur la Commune de TADEN - Particuliers résidant sur la Commune de TADEN	180 €	0,16 €	50 €	0,25 €	Première location gratuite uniquement pour associations de TADEN
- Particuliers hors Commune - Entreprises hors Commune - Associations hors Commune	420 €*	0,16 €	100 €*	0,25 €**	/

*Compte tenu des nombreuses demandes de location des particuliers et des entreprises domiciliées hors Taden et sur le territoire de Dinan Agglo et en raison du faible montant actuel de location de la salle par rapport à celui appliqué par les communes

voisines, le Conseil fixe le montant forfaitaire de la location de la salle «Maison du Temps Libre» à 420 € au lieu de 350 € et celui de la cuisine de la MTL à 100 € au lieu de 60 € pour les "hors commune".

**Rappel de la définition du couvert par personne : 1 assiette plate, 1 assiette creuse, 1 assiette à dessert, 1 fourchette, 1 couteau, 1 grande cuillère, 1 petite cuillère, 1 verre à eau, 1 verre à vin, 1 flûte, 1 tasse à café.

- Remplacement du matériel manquant (maintien des anciens tarifs) :

Vaisselle	Euros	Matériel	Euros
Assiette	2,75 €	Chaise	30,50
Verre	2,15 €	Table	175 €
Couteau, fourchette, cuillère	1,10 €	Tasse, ramequin	1,10 €
Bros "type Arc"	3,05 €		

- Intervention pour nettoyage :

Un chèque de caution de 100 € établi à l'ordre du Trésor Public sera demandé lors de la réservation. Celui-ci sera restitué dès lors qu'aucune dégradation ou anomalie n'aura été constatée lors de la restitution des clés et de l'état des lieux de sortie.

- Caution de garantie :

La caution demandée lors de la réservation de la salle est fixée à la somme de 800 €. Un chèque de caution établi à l'ordre du Trésor Public sera remis lors de la réservation de la salle.

3- TARIF DE LOCATION, SALLE FRÉMUR

Tarifs en euros :

Dénomination du locataire	Location salle	Electricité forfait	Location cuisine forfait	Location couvert / forfait	Observations
- Associations de TADEN déclarées (Loi 1901) - Entreprises implantées sur la Commune de TADEN - Particuliers résidant sur la Commune de TADEN	80 €	35 €	40 €	16 €	Néant
- Particuliers hors Commune - Entreprises hors Commune - Associations hors Commune	150 €	35 €	40 €	16 €	Néant

La salle pourra être louée pour l'organisation de vins d'honneur ou conférences à la demi-journée, les tarifs étant fixés comme suit :

Tarifs applicables au 1^{er} février 2017 :

Dénomination du locataire	Location salle avec ou sans mobilier	Chauffage	Location de la cuisine	Location couvert / personne	Observations
Personnes ou associations domiciliées sur la Commune de TADEN	50 €	20 €	0	/	Néant
Personnes privées ou associations hors Commune	70 €	20 €	0	/	Néant

4- LOCATION DE MATÉRIEL DE FÊTES

Les prix de location du matériel de fêtes (tables, bancs et chaises) n'ont pas été révisés depuis 1998. Ils sont revalorisés comme suit :

Matériel	Tarif actuel (€)	Nouveau tarif (€)
Table en bois de 2 mètres linéaires (6 à 8 personnes)	1,22 €	3 €
Banc de 2 mètres (3 à 4 personnes)	0,90 €	2 €
Chaise	0,30 €	1 €

Par ailleurs, un prix forfaitaire de 12 € sera appliqué à chaque demande de livraison de matériel par les services municipaux.

Affaires générales

1- ÉLECTION D'UN NOUVEL ADJOINT

Compte tenu de la démission de M. Charles Boivin de son poste d'adjoint, démission acceptée par Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor le 06 janvier 2017 avec effet au 01 janvier 2017, Mme Martine Padelou est élue 5^{ème} adjointe par 14 voix pour, 4 abstentions et un bulletin nul.

Le tableau des adjoints est établi à l'issue de l'élection d'un nouveau cinquième adjoint comme suit:

1^{er} adjoint au maire, délégué aux travaux, à l'urbanisme et à l'environnement : Jean-Jacques Moisan

2^{ème} adjoint au maire, délégué à la communication et au tourisme : Sabrina Petit

3^{ème} adjoint au maire, délégué aux affaires scolaires, extrascolaires et petite enfance : Maryse Percher

4^{ème} adjoint au maire, délégué au centre communal d'action sociale et aux associations : Jean-Paul Le Tiran

5^{ème} adjoint au maire, délégué au Camping et aux affaires culturelles : Martine Padelou

2- INDEMNITÉS DE FONCTION MAIRE, ADJOINTS ET DÉLÉGUÉS

Sont votées par 18 voix pour et une abstention (M. Le Leurch) les pourcentages suivants de l'enveloppe financière globale :

- Maire, Mme Thoreux Evelyne : 39,10 %
- 1^{er} adjoint, M. Moisan Jean-Jacques : 15.10 %
- 2^{ème} adjoint, Mme Petit Sabrina : 15.10 %
- 3^{ème} adjoint, Mme Percher Maryse : 15.10 %
- 4^{ème} adjoint, M. Le Tiran Jean-Paul : 15,10 %
- 5^{ème} adjoint, Mme Padelou Martine : 14 %
- Délégué aux finances, M. Colson André : 6 %
- Délégué à l'urbanisme : M. Noël Olivier : 6 %

22 fev. 2017

1-APPROBATION DES COMPTES DRESSÉS PAR LA MME LE RECEVEUR TRÉSORIER.

Les comptes de gestion du budget général de la Commune et du budget annexe du Camping de la Hallerais, dressés pour l'exercice 2016, par Madame Colliou, Receveur Trésorier, sont adoptés à l'unanimité.

2- APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS PRÉSENTÉS PAR MME LE MAIRE.

Les Comptes Administratifs présentés par Mme Le Maire pour l'exercice 2016 sont adoptés par le Conseil municipal (deux abstentions pour le budget général, M. Henry

et Lemarchand & unanimité pour le budget annexe du camping de la Hallerais).

3- AFFECTATIONS DES RÉSULTATS

Concernant l'exercice budgétaire de l'année 2016 du budget général de la commune et des budgets annexes, les résultats de la section de fonctionnement à affecter sont les suivants :

BUDGET GENERAL : **598 363,81 €**

CAMPING MUNICIPAL : **201 035,79 €**

Les résultats de la section d'investissement pour le même exercice sont les suivants :

BUDGET GENERAL : **485 617,82 €**

CAMPING MUNICIPAL : **327 782,36 €**

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte l'affectation des résultats au budget général de la commune et du budget annexe du camping de la Hallerais de l'exercice 2017, conformément aux tableaux ci-dessous :

Budget	Montant à affecter	Investissement	Fonctionnement
Budget général	598 363,81 €	350 000,00 €	248 363,81 €
Camping municipal	201 035,79 €	0	201 035,79 €

Travaux

1- RACCORDEMENT AU RÉSEAU D'EAUX PLUVIALES.

Dans la continuité des travaux de réaménagement des voies de la résidence du Domaine et suite à la viabilisation et à la construction de onze lots de l'opération d'urbanisation de la Prairie, les travaux d'aménagement des trottoirs et de la voie de la Prairie sont actuellement en cours de réalisation.

2- RESTAURATION DU SANITAIRE 2, CAMPING MUNICIPAL. AVENANTS

À l'occasion des réunions de chantiers qui se sont déroulées depuis le démarrage des travaux et en réponse à certains problèmes, la signature d'avenants est proposée aux membres du conseil. Les membres du conseil, à l'unanimité, votent un avenant de travaux :

- avec l'entreprise Atout Confort, titulaire du lot n° 9 « électricité » pour un montant de 2 151,80 € HT : éclairage des abords du bâtiment ainsi que choix de certains matériels d'éclairage des lavabos.

- avec l'entreprise Carré Constructions, titulaire du lot n° 4 « Couverture » pour un montant de 1 090 € HT : fourniture de deux coupoles ouvrantes à commande électrique en lieu et place de deux skydômes existants.

- avec l'entreprise Desriac, titulaire du lot n° 8 « plomberie » pour un montant de 1 570,70 € HT : choix de certains matériels (lavabos, vasques, éviers et robinetteries).

- avec la SARL AMCI, titulaire du lot n° 5 « menuiseries intérieures » pour un montant de 834,02 € HT.

3- ÉCLAIRAGE PUBLIC

Les membres du Conseil Municipal approuvent le projet de travaux de rénovation du foyer référencé E899 situé à l'entrée de la résidence du Val Renard, présenté par le SDE des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de 600 € HT dont 60% à la charge de la Commune.

13 avril 2017

Finances

1- SUBVENTIONS COMMUNALES

Le Conseil vote à l'unanimité les subventions versées aux associations et organismes divers. Le paiement de la subvention sera réalisé, sous réserve d'une demande de subvention écrite adressée à Madame le Maire.

Subventions aux associations tadennaises

ALSS Section Football club : 2313 €
Amicale Personnel communal : 2100 €
Amicale Laïque Ecoles de Taden : 990 €
Asso Tadennaise de pétanque : 200 €
Club de l'Amitié Taden : 491 €
Dinan Plongée Rance Armor : 262 €
Entrez dans la danse : 216 €
La Note Buissonnière : 100 €
Tennis club de Taden, Dinan : 1760 €
Bowling club : 250 €
Cap Rance Association : 200 €
Graine de parents : 100 €
Les Menhirs Blacks : 150 € + 1500 € (organisation marchés de l'été)
FNACA section locale : 100 €

2- DINAN AGGLOMÉRATION- ACCORD FISCAL DE FUSION

La Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) réunie le 30 mars 2017 a adopté les modalités de mise en œuvre de l'accord fiscal de fusion qui répond à l'objectif de neutralisation fiscale et de solidarité adopté dans la charte de création de Dinan Agglomération. (dispositif différent de celui adopté à l'automne 2016).

En résumé, trois principes à retenir:

- L'adoption d'une politique d'abattements communautaires par Dinan Agglomération;
- L'instauration d'un mécanisme d'intégration fiscale progressive sur 3 ans des taux communautaires de taxe d'habitation, de taxe foncière sur les propriétés bâties et de taxe foncière sur les propriétés non bâties;
- L'instauration d'un mécanisme de neutralisation de la variation des taux

d'imposition et des produits sur 3 ans au sein du bloc local (communes et EPCI).

3- VOTE DES TAUX D'IMPOSITION (CONSÉCUTIF AU POINT PRÉCÉDENT)

Le scénario adopté par la CLECT génère donc une baisse des taux d'imposition communaux pour Taden :

- Taxe d'Habitation : 10,99 % au lieu de 11,54 %
- Taxe Foncière propriétés bâties : 14,84 % au lieu de 15,48 %
- Taxe Foncière propriétés non bâties : 46,49 % au lieu de 48,82 %

Compte tenu de la perte de recettes engendrée par cette décision, Dinan Agglomération nous attribue une compensation de 44 125 € permettant de maintenir nos recettes.

- Montant des dépenses totales : 1 023 479 €
- Recettes produits à taux constant des taxes des ménages : 979 354 €
- Allocation de compensation : 44 125 €

4- ADOPTION DU BUDGET GÉNÉRAL DE LA COMMUNE (BUDGET GÉNÉRAL)

Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, vote, par 17 voix pour et 2 abstentions (MM. Henry et Lemarchand) le budget primitif de l'exercice 2017 (**budget général de la Commune**) qui s'équilibre toutes sections confondues, comme suit :

Dépenses

Fonctionnement : 2 687 973,81 €

Investissement : 1 735 958,45 €

Recettes

Fonctionnement : 2 687 973,81 €

Investissement : 1 735 958,45 €

5- BUDGET GENERAL - VUE D'ENSEMBLE - EXERCICE 2017

Ce budget a été élaboré en parfait équilibre sans avoir recours à l'augmentation des taxes ni à l'emprunt

Le budget total de la Municipalité est de 4 412 872,26 €.

Voir détail du budget à la suite.



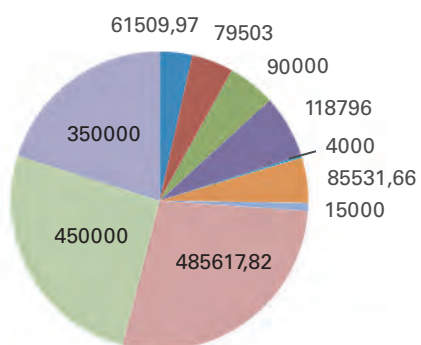
FONCTIONNEMENT	Dépenses section fonctionnement	Chauffage Electricité par Kw/h
Budget 2017	2 676 913,81 €	2 428 550 €
Report exercice précédent		248 363,81 €
Total	2 676 913,81 €	2 676 913,81 €
INVESTISSEMENT	Dépenses section investissement	Recettes section investissement
Budget 2017	556 319,45€	1 004 735,63 €
Report exercice précédent	1 179 639 €	245 605 €
Report solde	-	485 617,92 €
Total	1 179 639 €	485 617,92 €
Total du budget 2017	4 412 872,26 €	4 412 872,26 €

BUDGET GENERAL DE LA COMMUNE - EXERCICE 2017

I - INVESTISSEMENTS

Recettes de la section investissements 2017 :

Les recettes sont sans recours à l'emprunt et sans augmentation de la pression fiscale et s'élève à 1 735 958,45 €

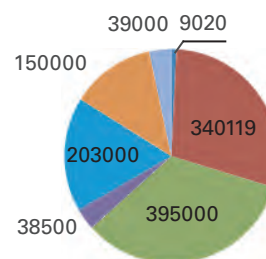


- Amortissement et participation aux travaux
- Solde subvention église
- Participation voiries
- Subventions CD 22 - Agglo - Territoire
- Subvention DRAC - Manoir
- Fonds de compensation TVA
- Produits taxe d'aménagement
- Excédent de résultats CA 2016
- Prévision section de fonctionnement
- Excédent de fonctionnement 2016

Dépenses de la Section Investissements :

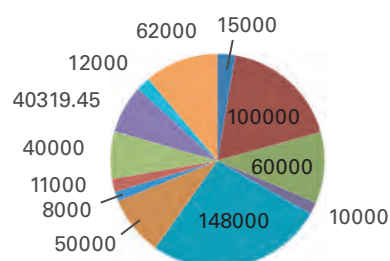
Le montant total des investissements pour l'année 2017 s'élève à 1 735 958,45 € réparti en 1 179 639 € de report de crédit de l'année 2016 et de 556 319,45 € de dépenses nouvelles.

Dépenses reportées



- Éclairage public
- Dépenses voiries engagées
- École des Forges
- Étude urbaine
- Restauration église
- Travaux manoir
- Report provision Tennis Club

Dépenses nouvelles

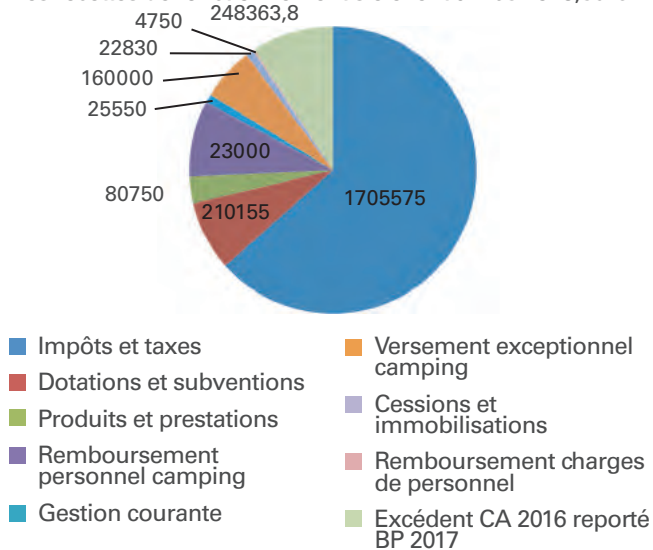


- Éclairage public
- Voieries
- École des Forges
- Informatique mairie
- Refection multisport
- Ajout 2 colombarium
- 3ème tranche église
- Entretien manoir
- Provision Tennis Club
- Restauration maternelle
- Provision dépenses imprévues
- Remboursements emprunts

II - FONCTIONNEMENT

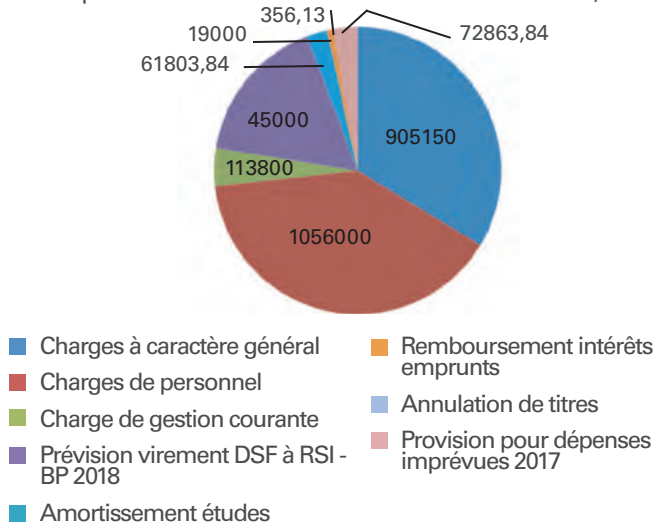
Recettes de la section de fonctionnement 2017 :

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 2 687 973,80 €



Dépenses de la section de fonctionnement 2017 :

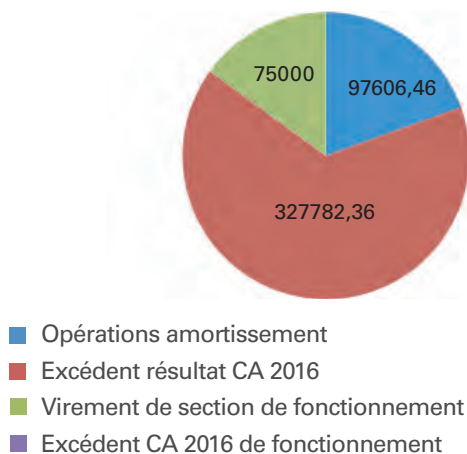
Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 2 687 973,80 €



BUDGET ANNEXE DU CAMPING

I - INVESTISSEMENTS

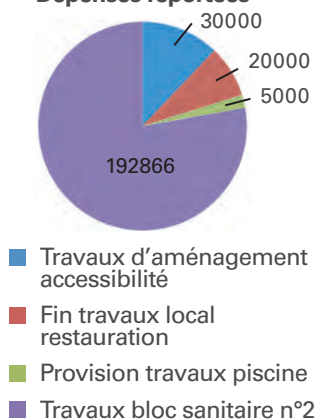
Recettes de la section d'investissement 2017 :



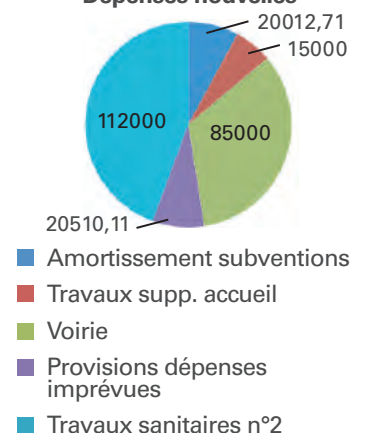
Dépenses de la section d'investissement :

Le montant des dépenses d'investissement pour 2017 s'élève à 500 388,82 € réparti ainsi : 247 866 € de report de crédit de l'année 2016 et de 252 522,82 € de dépenses nouvelles.

Dépenses reportées



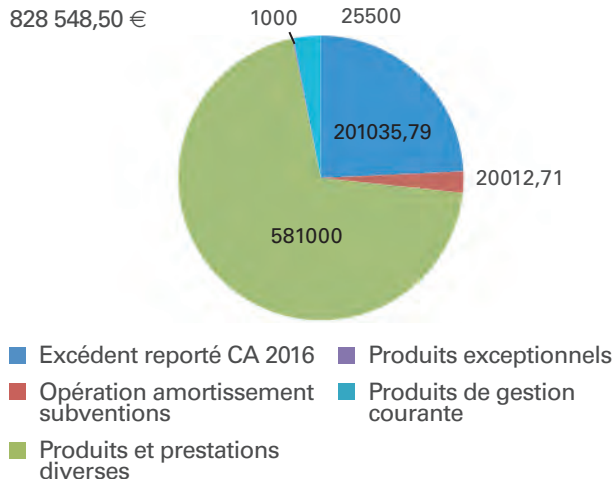
Dépenses nouvelles



II - FONCTIONNEMENT

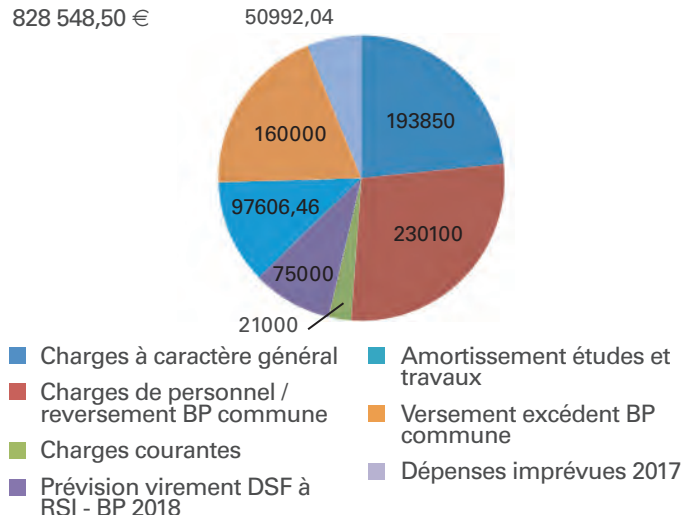
Recettes de la section de fonctionnement

Les recettes du fonctionnement du camping s'élèvent à 828 548,50 €



Dépenses de la section de fonctionnement

Les dépenses du fonctionnement du camping s'élèvent à 828 548,50 €



6- INDEMNITÉS FORFAITAIRES POUR ÉLECTIONS

À l'occasion de chaque tour de scrutin pour les élections, le personnel communal peut être mobilisé pour l'aide à la tenue des bureaux de vote auprès des membres des bureaux. Les membres du conseil municipal, à l'unanimité, autorisent Madame le Maire à attribuer par arrêté individuel, l'indemnité forfaitaire complémentaire pour élections des scrutins des 23 avril & 07 mai 2017 et des 11 & 18 juin 2017 soit un montant réglementaire de 250,20 € par scrutin.

Travaux

1- RESTAURATION DE L'ÉGLISE. AVENANTS

Deux avenants sont votés:

- Pose par l'entreprise Moullec, titulaire du lot « maçonnerie », d'un socle en granit pour la mise en place des fonts baptismaux dans la chapelle Sainte-Anne. Montant : 1020 €HT.

- L'entreprise « Pineau Thermic Ouest », titulaire du lot n° 9 « électricité », a modifié, à notre demande, certaines prestations. Il en résulte une moins-value de 3 266,16 €HT.

2- RESTAURATION DU SANITAIRE 2 AU CAMPING

La mise en place de panneaux avec isolation Trespas a été retenue, malgré la plus-value générée (80 m² d'isolation + 20 m² complémentaire de panneaux), pour une question d'entretien du bâtiment. En effet, ce matériau facile à nettoyer ne nécessite aucune intervention en matière de rénovation (peinture etc...). Montant de l'avenant au marché de l'entreprise SARL Daniel, titulaire du lot « charpente »: 4 056 €HT.

3- ECLAIRAGE PUBLIC

Le conseil municipal approuve le projet d'extension de l'éclairage public au niveau du passage piétons de la résidence de la Grande Allée vers le chemin de la Crèche, présenté par le Syndicat Départemental d'Énergie pour un montant estimatif de 3 200 €HT.

4- AMÉNAGEMENT DU SECTEUR DU PORTAIL

Dans le cadre du projet des travaux d'aménagement de sécurité et d'un cheminement piétons sur le secteur du Portail et la route départementale n° 2,

le marché des travaux a été attribué à l'entreprise Thébault Enrobés.

Compte tenu de la voie en question, propriété du Département des Côtes d'Armor, les travaux programmés doivent faire l'objet d'une convention établie entre le Président du Conseil Départemental des Côtes d'Armor et Madame le Maire. Cette convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles sont aménagés et entretenus les équipements demandés et engagés par la commune de Taden. Les membres du conseil municipal, à l'unanimité, autorisent la signature de cette convention.

5- ECOLE DES FORGES, AVENANTS AUX TRAVAUX

- maçonnerie:

Il est apparu que le mur en pierre jouxtant la propriété voisine posait de sérieuses questions en matière de sécurité. La démolition totale de ce mur (initialement à conserver) et la reconstruction d'un nouveau mur en maçonnerie agglomérée recouvert d'un enduit monocouche en finition grattée se sont imposées.

Les membres du Conseil municipal, à l'unanimité, acceptent l'avenant n° 1 au lot « maçonnerie », d'un montant de 10 566,29 € HT, pour les travaux supplémentaires demandés à l'entreprise Durand Bâtiment.

- Menuiserie

Dans le cadre du projet de restauration du préau, il a été demandé à l'entreprise MARTIN un devis de travaux modificatifs concernant le remplacement de 4 ouvrants à la française en ouvrants oscillo-battant avec manœuvre logique à clés et la plus-value pour une fourniture des menuiseries extérieures en alu laqué monocouleur RAL 5023S.

L'équilibre justifié par les prestations définies ci-dessus, s'élève à un montant de 932,38 €HT.

Affaires générales

1- CAMPING DE LA HALLERAI

Le camping municipal de la Hallerais, est classé en catégorie tourisme 4 étoiles pour 220 emplacements dont 102 en confort caravanes et 118 en grand confort caravane.

Depuis de nombreuses années, des travaux d'entretien et d'amélioration des infrastructures sont réalisés pour permettre aux touristes de bénéficier de services et de prestations d'excellence.

En complément des diverses animations déjà offertes (tennis, mini-golf, terrains de jeux pour enfants, plateau multisports, piscine, salle de musculation et de remise en forme, tennis de table, salle de lecture et de télévision, pétanque, randonnées, location de vélo électrique) le club de Dinan Natation Sauvetage propose, pour la période de juillet et d'août, diverses prestations à la piscine du camping, à savoir:

- La mise en place de cours d'apprentissage de la natation auprès des résidents du camping par un éducateur (MNS) diplômé d'Etat, à la charge de l'association et sous sa responsabilité. Ces cours, dispensés pendant une durée d'une heure définie en collaboration avec le service d'accueil du camping, seront gérés financièrement entre le club de natation et les usagers.

- L'animation d'une activité Aquagym, d'une durée de 30 minutes du lundi au vendredi et dont le créneau horaire sera à déterminer en collaboration avec les hôtesses d'accueil du camping. Cette activité sera encadrée par un éducateur diplômé d'Etat (MNS) qui fournira également le matériel nécessaire aux animations proposées.

Compte tenu de cette nouvelle prestation, Monsieur le Président de l'association DINAN NATATION SAUVETAGE demande une participation forfaitaire mensuelle de 1 000 € pendant les mois de juillet et d'août 2017, soit un coût total de 2 000 € pour la saison 2017.

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité, autorisent Madame le Maire à signer les deux conventions avec Monsieur le Président du club DINAN NATATION SAUVETAGE pour l'année 2017, conformément aux informations ci-dessus exposées.

Les TRAVAUX

Sanitaires n°2 du camping de La Hallerais

Début des travaux de réfection totale et accessibilité à la mi-janvier 2017.

Fin des travaux à la fin avril 2017. Montant total des travaux : 301 000 €HT

Jean-Jacques Moisan



Inauguration de l'église



Après trois ans de travaux, l'église de Taden rouvre ses portes le jour de la Saint Pierre le 29 Juin.

- Jeudi 29 juin

Avant la remise des clés de l'église par Madame Le Maire au Père Mabundi, un concert vous sera proposé. Madame

Anne-Laure Josse-Binet, soprano, professeur de chant au Kiosque de Dinan, sera accompagnée par Monsieur Alain Binet au piano/orgue et Monsieur Victor Josse au violon. Ils vous proposeront un répertoire de musique classique et sacrée. L'entrée se fera sur réservation auprès de la mairie.



- Vendredi 30 juin

Afin de satisfaire le maximum de Tadenais, le Vendredi 30 juin, un second concert vous sera offert : ensemble de flûtes à bec dirigé par Monsieur Jean-Luc Chevreil professeur au Kiosque de Dinan. Cet ensemble regroupe des élèves de Dinan, de Rennes et de Châteaugiron. Des visites guidées seront programmées (10h/14h/16h).

- Samedi 1^{er} juillet

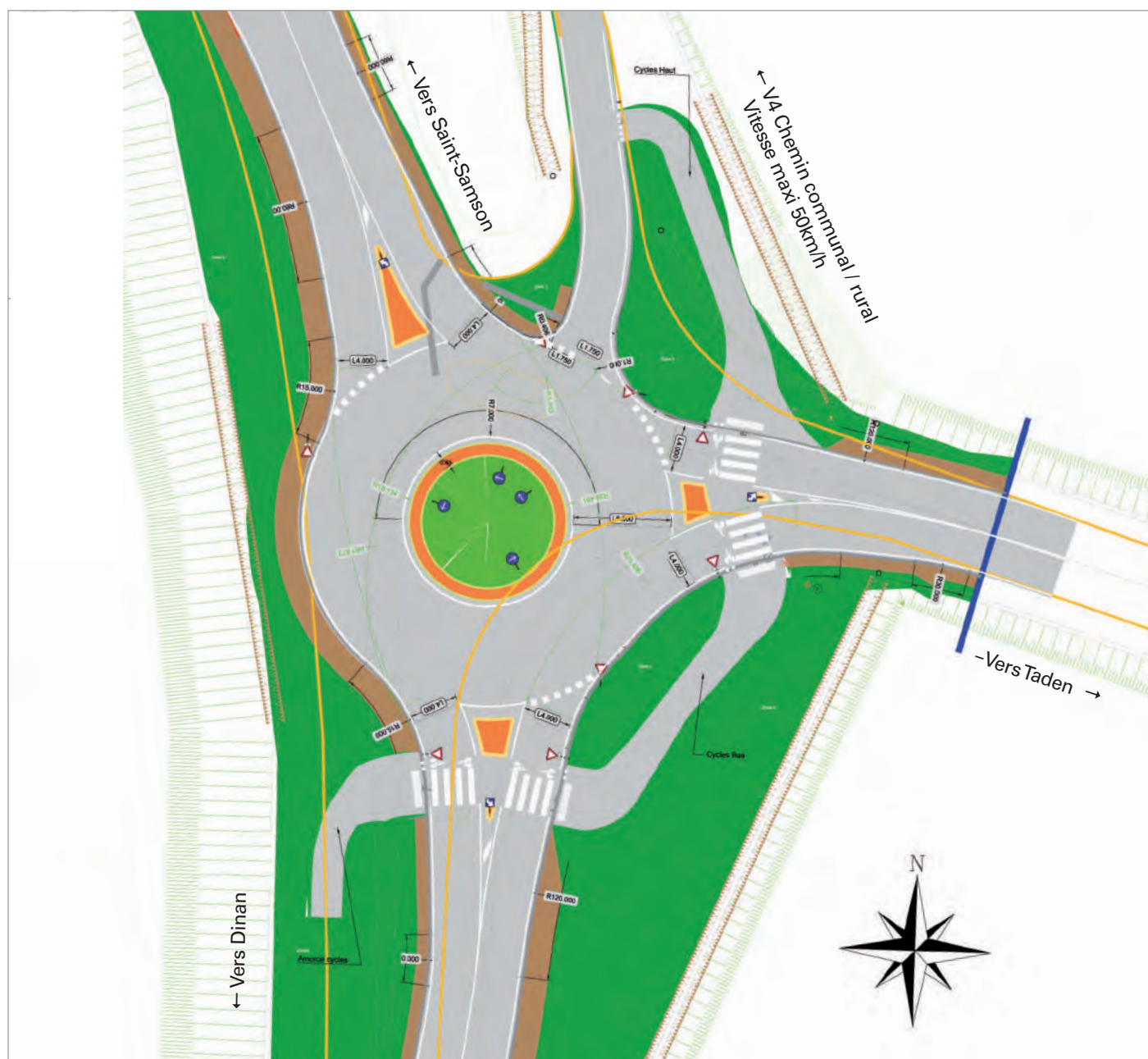
Dans le cadre de la "Nuit des Eglises", l'église sera ouverte avec visites guidées.

- Dimanche 2 juillet

La messe sera célébrée par Monseigneur Denis Moutel, évêque de Saint Brieuc.

Martine Padelou

Giratoire de Dombriand : travaux prévus pour septembre 2017



La pugnacité et la persévérance de l'équipe municipale auront porté leurs fruits : les travaux du giratoire de Dombriand devraient commencer en septembre prochain comme l'a annoncé Alain Cadec lors de sa venue à la Maison du département de Dinan pour la cérémonie des vœux de janvier dernier. Sous l'insistance de la municipalité, cette opération qui initialement devait être portée par la commune de Taden sera finalement conduite par le Conseil départemental. Juste retour des choses quant on sait

que le carrefour existant se trouve à l'intersection de deux routes départementales.

Soucieux d'intégrer cet aménagement dans une future liaison douce entre le bourg et la zone de Cap Rance, les services techniques départementaux ont étudié la création de cheminements spécifiques dédiés aux cyclistes et aux piétons pour assurer leurs déplacements en toute sécurité.

Sur les 350 000 € chiffrés par les services départementaux, la commune

sera partie prenante à hauteur de 105 000 € (en fait 28 000 € puisque les 72 000 € issus du contrat de territoire départemental sont affectés au giratoire).

Il n'y a plus qu'à s'armer de patience avant de voir sortir de terre cet aménagement plébiscité par tous les Tadennais.

Olivier Noël

Autorisations de TRAVAUX et demandes de PERMIS

/////

PERMIS DE CONSTRUIRE

Noms et Prénoms	Adresse des travaux	Nature des travaux
MEMBRUT Didier	lot 9 La Vallée Sur l'Etang	construction maison individuelle
MEMBRUT Didier	lot 2 La Vallée Sur l'Etang	construction maison individuelle
LE MERCIER Matthieu et Alexandra	24 Résidence les Jardins de Trélat	extension habitation
LBVJ MR LOMINE Bernard	2 Rue du Vent d'autan	démolition hangar, extension atelier menuiserie, création d'un carport et d'un rack de stockage
HENRY-PAILLARD Gérard- Louis	29 Res Le Domaine	extension habitation
HANNEQUIN Eric	13 La Vallée Sur l'Etang	construction maison individuelle
REGEARD Séverine	25 La Vallée Sur l'Etang	construction maison individuelle
BRETAGNE MATERIAUX SAS MR BERTHELOT Damien	Route de Ploubalay	réalisation d'un bâtiment d'activités
LIMPORTUN Daniel	1 La Vallée Sur l'Etang	construction maison individuelle
MORIN Martial	27 La Vallée Sur l'Etang	construction maison individuelle
REGEARD Séverine	14 La Vallée Sur l'Etang	construction maison individuelle
SAMSON Gilbert	47 La Grande Allée	construction maison individuelle
MNATSAKANYAN Artur	3 Chemin de la Crèche	construction maison individuelle
MAIRIE DE TADEN Mme THOREUX Evelyne, Maire	Le Bourg de Trélat	extension de l'école élémentaire des Forges

AUTORISATIONS DE TRAVAUX

Noms et Prénoms	Adresse des travaux	Nature des travaux
LES GROS CHENES Mme BOUETARD Andrée	La Billardais de Taden	construction abri de jardin
CARDEUR Alan	12 La Toise	extension d'une terrasse
LE MOAL Gaëtan	3 Rue Guerault	réfection de toiture
RUCAY Géraldine	5 Rue du Petit Bon Espoir	pose de châssis de toit
GOFFIN Veronique	Les Champs	lotissement de un lot
GERARD Jimes	32 Résidence de la Grand Cour	ravalement de façade
GOMBERT Alain	35 Lotissement La Grande Allée - Lot 35	édification clôture
SAVALLE Caroline	2 Dombriand	pose de fenêtres de toit
LE GARLANTEZEC Ehouarn	33 Res Le Domaine	construction de piscine
AUFFRAY Jean Yves	7 Hameau des Grandes Touches	création d'une ouverture
HERVE Jean Pierre	6 La Prairie	édification clôture
SOLUTION ENERGIE SVH ENERGIE MR SABBAN Gilles	19 Résidence de la Grand Cour	installation panneaux photovoltaïques
YRIS Arnaud	16 Potin	édification clôture
RAULT Jules	9 La Grand Ville	extension d'habitation
KORALEWSKI Pascal	15 La Grande Allée	édification clôture
GILLARD Loic	5 Residence Loc Maria	construction abri de jardin

État CIVIL

NAISSANCES

Toutes nos félicitations aux parents...

Le 13 septembre 2016
à DINAN
Djinno ETIENNE PELÉ
21 résidence le Val Renard

Le 20 octobre 2016
à PLÉRIN
Martin HINAULT
3 la Prairie

Le 29 octobre 2016
à DINAN
Logan MILON
5 le Clos des Alleux

Le 7 novembre 2016
à RENNES
Ellyes TRANQUARD
2 le Domaine

Le 15 novembre 2016
à DINAN
Sasha-Louis MANAPANY
rue du Bocage
Résidence le Val Doré

Le 17 novembre 2016
à RENNES
Alice JOUANGUY
26 rue de la Grande Cocagne
Résidence le Val Doré

Le 23 novembre 2016
à DINAN
Sacha GUIDALI
10 les jardins de Trélat

Le 31 décembre 2016
à DINAN
Flavien VILLALON
la Méreille

Le 13 janvier 2017
à SAINT-BRIEUC
Georges LE BONHOMME
6 rue Guérault

Le 14 janvier 2017
à DINAN
Ismaël BENOIST
17 Trélat

Le 21 janvier 2017
à SAINT-GRÉGOIRE
Naël PHILIPPE MERDRIGNAC
63 la Grande Allée

Le 24 janvier 2017
à DINAN
Ruben PROU
12 impasse des Marières

Le 4 février 2017
à DINAN
Jules LAMÉ
3 le Portail

Le 8 mars 2017
à SAINT-MALO
Béryl BLANCHET BERTRAND
49 résidence la Grande Allée

Le 22 mars 2017
à DINAN
Margaux SEGUIN
6 résidence la Grande Allée

Le 26 mars 2017
à SAINT-GRÉGOIRE
Aaron CARDEUR
12 la Toise

Le 14 avril 2017
à DINAN
Lya LHOTELLIER
2 le courtill la Chapelle

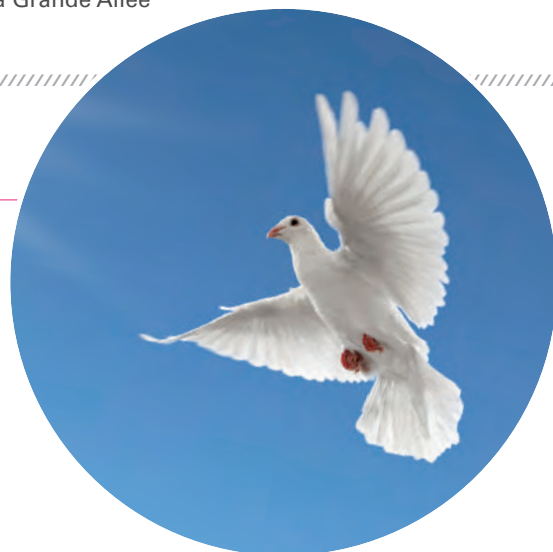
Le 16 avril 2017
à DINAN
Manon THOMAS
5 Beauregard

MARIAGES

Tous nos vœux de bonheur...

Le 29 octobre 2016
Matthieu COLLIN
Et Caroline REUZÉ
5 les Côteaux de Beauregard
22100 TADEN

Le 6 mai 2017
Julien LIMPORTUN
Et Constance DAUMER
5 Jugonnet
22100 TADEN



DÉCÈS

Le Maire et le conseil municipal assurent de leur sympathie les familles et les proches éprouvés par le décès de :

Le 18 octobre 2016
à DINAN
Lucienne RIETH épouse ETIENNE
5 rue de la Providence

Le 29 octobre 2016
à DINAN
Emile HAGUET
2 rue de la Providence

Le 22 novembre 2016
à SAINT-MALO
Eugène BOSCHEL
81 le Domaine

Le 22 décembre 2016
à DINAN
Nanette BRISSON
6 bis résidence de la Grand Cour

Le 9 janvier 2017
à RENNES
Béatrice DUFEIL épouse THOMAS
3 résidence du Moulin

Le 23 janvier 2017
à TADEN
Gaëtan LE MOAL
3 rue Guérault

Le 21 mars 2017
à DINAN
Claude HALBERT
90 le Domaine

Les évènements

Cérémonie **citoyenne**



À l'invitation de la Municipalité, sept jeunes se sont déplacés le 17 mars pour recevoir leur première carte d'électeur

Pour la deuxième année consécutive, la municipalité organisait la «cérémonie de citoyenneté», riche en symbolique républicaine. Dommage que sur les 34 jeunes Tadenais nouvellement majeurs, invités à venir retirer leur première carte d'électeur, seuls sept se soient déplacés.

« Sachez que je suis fière de voir des jeunes passer ce cap de la pleine citoyenneté... » leur a dit Evelyne Thoreux, Maire. « Vous êtes d'ores et déjà au cœur de la vie de la commune et de la République en ayant désormais le droit d'élire vos représentants. Le droit certes mais aussi le devoir au vu des luttes des générations qui nous ont précédés. Le vote, véritable symbole de la citoyenneté est la garantie du bon fonctionnement de notre République et de la Démocratie. Alors votez, pour qui vous voulez, mais votez... ». La cérémonie s'est prolongée par des échanges conviviaux autour d'un verre.

Les **médailles** du travail

Commune de Taden / Promotion du 01 janvier 2017 :

OR Madame ROUXEL Adeline
Opérateur de production,
SAS LOC MARIA ETS LES GAVOTTES

GRAND OR Madame BIANCHETTO Sylviane
Coordinatrice,
SAS LOC MARIA ETS LES GAVOTTES



Le Plan Local d'Urbanisme *intercommunal*



Dinan Agglomération, aujourd'hui compétente pour l'élaboration des documents d'urbanisme, élabore, en collaboration avec les communes, son premier PLUi à l'horizon 2019.

👉 Qu'est-ce que le PLUi ?

PLUi, ces 4 lettres désignent le Plan local d'Urbanisme Intercommunal, document d'urbanisme définissant le **projet global d'urbanisme et d'aménagement de Dinan Agglomération**. Il remplacera les différents documents d'urbanisme des Communes et fixera les **règles générales d'utilisation du sol harmonisées** à l'échelle intercommunale.

Aujourd'hui, les enjeux d'étalement urbain, de préservation de la biodiversité et de mixité sociale exigent que ces questions ne soient plus considérées uniquement au niveau communal. L'intercommunalité devient l'échelle la plus pertinente pour coordonner les politiques d'urbanisme, d'habitat et de déplacements et exprimer au mieux la solidarité entre les communes. Le Programme Local de l'Habitat (PLH), qui détermine les politiques en termes d'habitat sera également intégré au PLUi.

L'élaboration du PLUi est un travail sur la durée (3-4 ans) mené par les élus du territoire, organisés en comité de pilotage, celui-ci est composé de deux représentants par commune.

Ainsi, Mme Thoreux, Maire et M. Moisan, premier adjoint ont été désignés pour représenter TADEN, mais c'est l'ensemble du Conseil Municipal qui pourra donner son avis avant les délibérations du Conseil Communautaire.

👉 Quelles ambitions pour le PLUi ?

Traduire le Projet de territoire et les différentes stratégies de l'agglomération (touristique, économique ...) en cours d'élaboration

- **Rendre compatible l'ensemble des documents d'urbanisme locaux avec le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)**

du Pays de Dinan et la législation récente

- **Permettre l'harmonisation des règlements d'urbanisme communaux** afin de garantir une meilleure lisibilité et un traitement équitable des citoyens quant à l'instruction des autorisations d'urbanisme
- **Prendre en compte la diversité des identités territoriales de l'intercommunalité** : littorale, rurale, agglomérée
- **Planifier au-delà des frontières communales** et maîtriser les secteurs d'urbanisation frontaliers
- **Garantir la qualité urbaine, architecturale et paysagère**, notamment sur les entrées de ville et assurer la sauvegarde du patrimoine bâti remarquable
- **Promouvoir le renouvellement des centres urbains et ruraux et leur revitalisation**
- **Préserver l'activité agricole et les milieux naturels** par une prise en compte de la sensibilité littorale et des continuités écologiques
- **Améliorer l'articulation entre les politiques en matière de mobilités** (réseau de transport collectif intercommunal, stationnement, déplacements doux...)
- **Mutualiser les moyens techniques et financiers** des communes autour d'un document unique

👉 Une nouvelle politique intercommunale pour l'amélioration de l'habitat

Le futur PLUi intégrera un volet spécifique dédié à la politique de l'Habitat. Il définira des objectifs de production de logements par commune, répartira la production de logement social et **définira des aides spécifiques pour l'amélioration de l'habitat**.

👉 La population au coeur du projet

Les habitants pourront prendre

connaissance du projet et donner leur avis par le biais de plusieurs événements (réunions publiques, ciné-débat, exposition itinérante, etc.).

L'objectif est de construire un document d'urbanisme cohérent et partagé par tous. Dès aujourd'hui, retrouvez en mairie et au siège de Dinan Agglomération le registre de la concertation (photo ci-dessous).



👉 Etat d'avancement du Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Suite au diagnostic territorial, en cours de finalisation, **l'année 2017** sera pleinement consacrée à l'élaboration du Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD).

Ce document permet aux élus d'affirmer leur projet politique de développement de l'agglomération dans le respect des principes de développement durable.

👉 Concertation : l'enfant dans la ville - le 10 et 11 juin 2017

Le PLUi sera présent lors de l'événement « L'enfant dans la ville » à Dinan, le 10 et 11 juin 2017. Dinan Agglomération et le cabinet Aire Publique invitent parents et enfants à venir **construire en famille la ville idéale**.

Grâce au jeu « Plus Belle Ma Ville », **4 équipes se voient confier une mission pour accueillir des habitants et des emplois dans sa ville. Charge à chaque groupe d'imaginer son lieu de vie de demain, le plus durable possible.**

Sur le stand vous pourrez également **découvrir l'exposition** du Plan Local d'Urbanisme intercommunal et poser vos questions aux techniciens du service Urbanisme de Dinan Agglomération.

Programme Pluriannuel d'Entretien : vers une gestion durable de la voirie

Cela fait plusieurs mois que la nouvelle municipalité travaille sur la mise en place de nouvelles pratiques en terme d'entretien de la voirie.

Jusqu'à présent, la commune de Taden consacrait près de 100 000 € à l'entretien de ses 55 km de routes communales. Néanmoins, cet investissement conséquent ne s'inscrivait pas dans une véritable politique d'entretien. La raison en était simple : les collectivités ne disposaient plus d'une expertise et d'un appui comme pouvait le proposer auparavant la DDE.

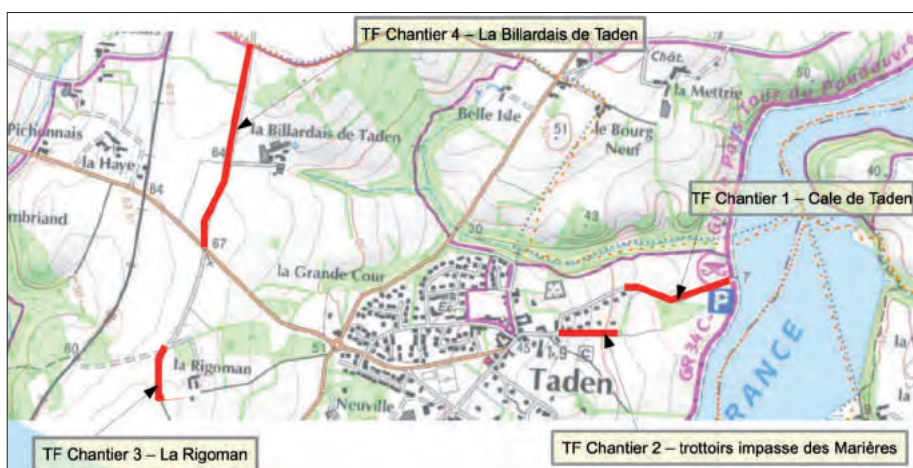
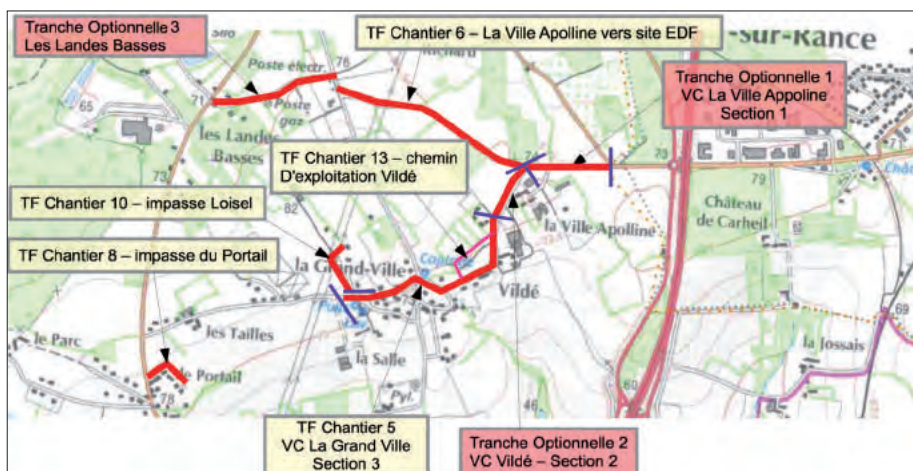
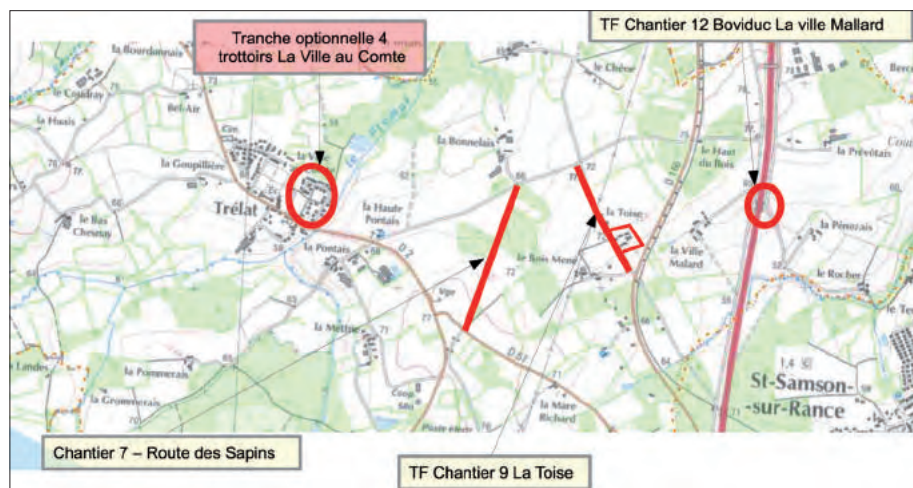
Désireuse d'initier de nouvelles pratiques, la municipalité s'est engagée dans une démarche d'inventaire pour répertorier chaque voie communale en réalisant du même coup un diagnostic de l'état des chaussées.

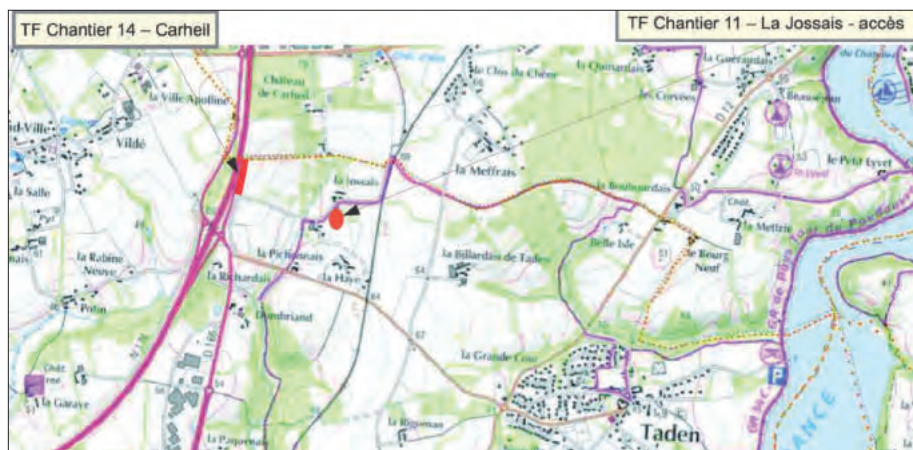
En 2016, le résultat est sans appel : près de 40 % du réseau se trouve être en état mauvais ou dégradé. Face à ce constat, la commune a souhaité s'attacher les services du CEREMA, ancien Laboratoire des Ponts et Chaussées, pour établir des préconisations techniques et remédier à chaque type de désordre constaté. Les élus avec l'aide des services techniques communaux ont pu ainsi chiffrer chaque opération et définir un Programme Pluriannuel d'Entretien sur la période 2017-2020. Près de 160 000 € vont être consacrés annuellement pour retrouver un réseau en meilleur état. Le but est de mettre en place une véritable politique d'entretien visant à privilégier l'entretien préventif plutôt que curatif. Prévenir plutôt que guérir et éviter ainsi des dépenses qui peuvent s'avérer très lourdes pour le budget communal.

Cette année, 170 000 € seront affectés à l'entretien de la voirie communale avec 50 000 € supplémentaires pour la réfection du secteur de Vildé-Loisel très impacté par des travaux de réseau d'eau potable.

Le marché de travaux constitué avec l'aide de l'Agence Départementale d'Appui aux Collectivités comporte une tranche ferme et une tranche conditionnelle qui sera retenue en fonction des propositions faites par les entreprises.

Les travaux quant à eux seront a priori réalisés en juin et en juillet avec peut-être quelques opérations en septembre.



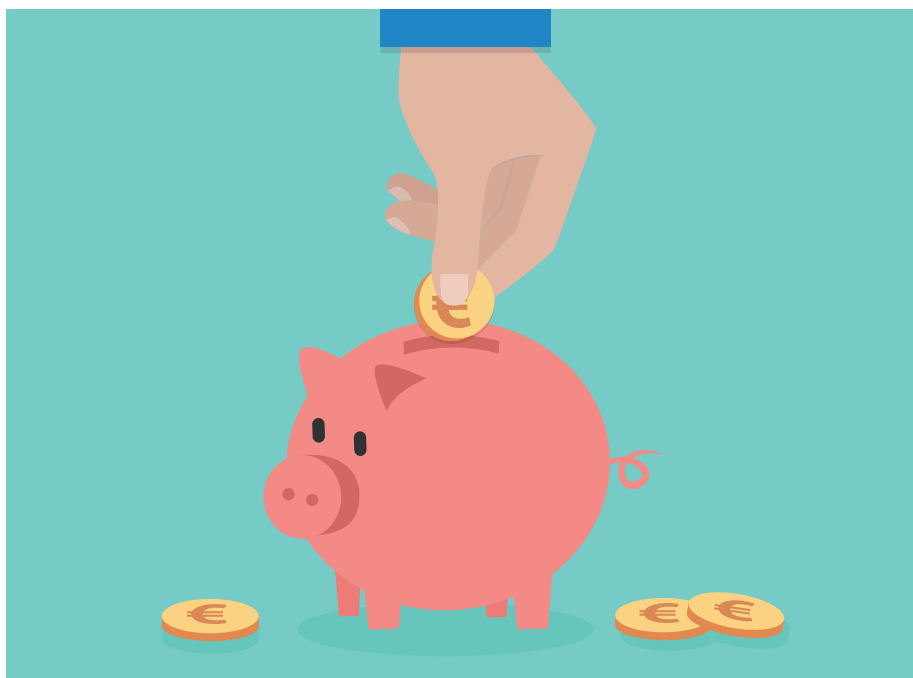


Les étiquettes préfixées "TF" décrivent les travaux de la tranche ferme c'est à dire qui seront réalisés en 2017.

Les étiquettes préfixées "TC" sont relatives à la tranche conditionnelle, c'est à dire que les opérations concernées seront réalisées en fonction des offres remises par les entreprises.

Olivier Noël

Vous avez de 16 à 18 ans ? Le dispositif « Argent de poche » vous concerne !



👉 L'opération

L'opération «Argent de poche» est un dispositif qui permet à un jeune d'obtenir une indemnité en échange de travaux sur le territoire de la commune pendant les congés scolaires. Les objectifs de l'opération sont les suivants :

- accompagner les jeunes dans une première expérience
- valoriser l'action des jeunes vis-à-vis des adultes (agents et habitants)

-créer du lien entre jeunes et entre jeunes et adultes

- découvrir les structures municipales, découvrir des métiers
- permettre à des jeunes d'être récompensés pour un service rendu

👉 Qui peut y participer ?

Tout jeune domicilié à Taden ayant plus de 16 ans et moins de 18 ans.

👉 Comment ?

Différentes missions sont recensées au

sein des services de la commune : Aide au classement au sein des services administratifs, aide à des travaux d'entretien de bâtiments et espaces publics etc...

Les jeunes obtiennent une indemnité de 15 € versée en espèces pour 3 heures de mission (une demi-journée). Pendant cette demi-journée, ils intègrent l'équipe communale et sont encadrés par un agent-tuteur ou un élu. Afin de respecter la réglementation du travail, les jeunes ne sont jamais amenés à prendre de risques ou à utiliser des outils motorisés dans leurs différentes missions. Si le jeune doit s'engager à réaliser correctement les tâches confiées, il ne remplace pas pour autant un agent communal.

👉 Quand ?

Pendant les vacances scolaires (été, toussaint)

👉 Les démarches :

Les dossiers d'inscription sont à retirer à la mairie, la remise des dossiers également.

Pour tout renseignement, contacter la mairie (02 96 87 63 50)

Evelyne Thoreux

Pensez au recensement, *c'est obligatoire*



👉 Quand ?

Tous les Français ont l'obligation de se faire recenser entre la date à laquelle ils atteignent l'âge des 16 ans et la fin du troisième mois suivant.

👉 Comment ?

Un jeune peut se faire recenser directement à la mairie de son domicile ou en ligne sur le site **www.mon.service-public.fr** (si la commune adhère à ce service en ligne). Dans les deux cas, il doit présenter une pièce d'identité et le livret de famille.

Une fois recensé, le jeune obtient une **attestation de recensement** indispensable pour l'inscription à des concours ou examens soumis au contrôle de l'autorité publique (conduite accompagnée par exemple). Environ un an après, il sera convoqué à la Journée Défense et Citoyenneté où il obtiendra un certificat de participation (celui-ci remplacera l'attestation de recensement).

Connaitre cette étape et la faire connaître est important. **C'est une démarche obligatoire mais surtout un acte citoyen.**

Dans votre entourage proche, amical, familial, vous connaissez sans doute un jeune de 16 ans. S'est-il fait recenser ? A cet âge, les adolescents ont souvent d'autres préoccupations et pourtant le recensement citoyen est **obligatoire**.

👉 Pourquoi se faire recenser ?

Cette démarche facilite l'inscription sur les **listes électorales** et déclenche la convocation à la **Journée Défense et Citoyenneté (JDC)**.

Feux de plein air, rappel de la réglementation



Pour des raisons de sécurité et de respect du voisinage, les feux à l'air libre sont INTERDITS.

👉 Afin de prévenir les risques d'incendies en saison sèche, les

particuliers, comme les professionnels, sont soumis à une réglementation des feux de plein air.

👉 Les déchets verts sont les éléments issus de la tonte de pelouses, de la taille

de haies et d'arbustes, d'égavage, de débroussaillage et autres pratiques similaires. Ils constituent des déchets ménagers, qu'ils soient produits par les ménages, les entreprises ou les collectivités territoriales. Pour éliminer les déchets verts, des solutions alternatives existent : valorisation en paillage et en compostage individuel, et le dépôt en déchetterie.

👉 Le non respect de ces dispositions expose le contrevenant à une amende de 3^{ème} classe pouvant s'élever à 450 €

**Le brûlage à l'air libre
des déchets verts
est interdit toute l'année.**

Carte Nationale d'Identité, *Passeports*

RAPPEL

➤ Pour l'obtention d'un passeport d'urgence, une demande par mail doit être effectuée au préalable à l'adresse suivante :

pref-cni-passeports@cotes-darmor.gouv.fr

Cette délivrance exceptionnelle est soumise à des conditions précises,

Nouvelles mesures à compter du 01 décembre 2016

➤ Depuis le 01/12/2016 les mairies ne s'occupent plus des demandes de cartes d'identité.

➤ Seules, 5 mairies du Pays de Dinan sont habilitées aux demandes des cartes d'identité.

- Dinan
- Broons
- Matignon
- Plancoët
- Ploubalay



> Permis de conduire

RAPPEL

➤ Tout permis de conduire non réclamé dans les 6 mois à compter de la réception à la préfecture sera détruit,

<https://permisdeconduire.ants.gouv.fr/Services-associes/Ou-en-est-votre-permis-de-conduire>

➤ Les déclarations de perte doivent être enregistrées en **Préfecture**, au guichet, au vu de la pièce d'identité de l'utilisateur,

<https://permisdeconduire.ants.gouv.fr/Services-associes/Ou-en-est-votre-permis-de-conduire>

➤ Pour plus d'informations cliquez sur le lien suivant :

<http://www.cotes-darmor.pref.gouv.fr/Vos-demarches-en-ligne/Permis-de-conduire> (encadré : échange de permis étranger et outremer)

> Immatriculations

➤ Depuis le 1^{er} mai 2016, le nouveau tarif est de 51 € par cheval fiscal,

➤ Pour plus d'informations cliquez sur le lien suivant :

<http://www.cotes-darmor.pref.gouv.fr/Vos-demarches-en-ligne/Carte-grise>

Venez vous informer : *les gestes qui sauvent*



Le 16 septembre, salle Neuville, un pompier professionnel vous accueillera (sur inscription) pour répondre à toutes vos questions.

Chacun peut être confronté, un jour ou l'autre, à une situation imprévue nécessitant une réaction rapide, précise et sereine.

- Que faire face à quelqu'un qui fait un malaise dans la rue ?
- Comment gérer dans l'urgence une personne victime d'une hémorragie en raison, par exemple, d'une blessure à l'artère fémorale ?
- Votre voisin est piqué par un frelon, comment réagir ?
- Et si vous êtes témoin d'un accident de la circulation, quels premiers gestes adopterez-vous avant l'arrivée des secours ?
- Un jogger chute et perd connaissance, aurez-vous les bons réflexes ?

Autant de situations quotidiennes qui peuvent se révéler anodines ou graves en fonction de la prise en charge immédiate et parfois simple d'un simple témoin. Pour les plus motivés, une formation aux 1^{ers} secours sera organisée au mois de septembre.

Samedi 16 septembre 2017

UNIQUEMENT sur inscription
à la mairie au 02 96 87 63 50
ou au 06 86 00 63 25

Jean-Paul Le Tiran

Autorisation de sortie du territoire, pour un mineur non accompagné



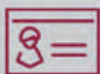
AUTORISATION DE SORTIE DU TERRITOIRE POUR LES MINEURS

L'autorisation de sortie du territoire d'un mineur non accompagné par un titulaire de l'autorité parentale sera rétablie **à partir du 15 janvier 2017**

QU'EST-CE QUE L'AUTORISATION DE SORTIE DU TERRITOIRE (AST) ?

Elle prend la forme d'un formulaire à télécharger sur le site www.service-public.fr (CERFA n°15646*01), à remplir puis imprimer.

Votre enfant devra l'avoir avec lui ainsi que :



SA PIÈCE D'IDENTITÉ

carte d'identité ou passeport



LA PHOTOCOPIE DU TITRE D'IDENTITÉ DU PARENT

signataire du formulaire

Vous n'avez pas à **fournir ces documents à qui que ce soit avant** ; votre enfant doit juste être en mesure de les présenter lors des contrôles aux frontières.

L'imprimé CERFA est le **seul document valable** ; il devra être original (pas de photocopie). Aucune autorisation prenant une autre forme que l'imprimé Cerfa ne sera acceptée.



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR



@Place_Beauvau



/ministere.interieur



@ministere_interieur



www.interieur.gouv.fr



Mai

07
Mai ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES

08
Mai VIDE GRENIER
Bowling

21
Mai AG
Football
Salle Frémur

25 > **27**
Mai Mai TOURNOI JEUNES
Football
Trélat

26
Mai TOURNOI VÉTÉRANS
Football
Trélat

27
Mai TRIATHLON
CEPS Dinan Armor
Manoir

28
Mai TRIATHLON
CEPS Dinan Armor
Manoir



Et n'oubliez pas !

La Saison Culturelle (expos et spectacles) de juin à septembre

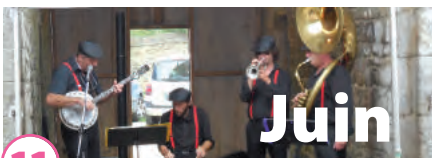


Septembre
Octobre
Novembre

03
Sept FÊTE DE QUARTIER
La Grandville

16 > **17**
Sept Sept JOURNÉE DU PATRIMOINE
Manoir + Église

24
Sept THÉ DANSANT
Club de l'Amitié
Salle MTL



Juin

11
Juin ÉLECTIONS LÉGISLATIVES

11
Juin VIDE GRENIER
Football
Manoir

17
Juin TOURNOI DÉBUTANTS
Football
Taden

18
Juin ÉLECTIONS
LÉGISLATIVES

18
Juin REPAS DE FIN D'ANNÉE
Entrez dans la danse
Salle MTL

20
Juin LOTO
Club de l'Amitié
Salle Neuville

21
Juin FÊTE DE LA
MUSIQUE



24
Juin KERMESSE
Amicale laïque
Trélat

24 > **25**
Juin Juin RADEAU UTOPIQUE



Juillet
Août

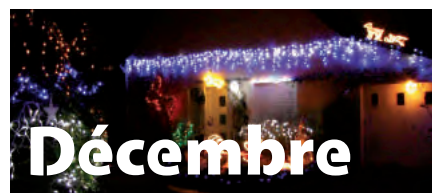
02
Juil VIDE GRENIER
Les Menhirs Blacks
Manoir

07
Juil BARBECUE
Amicale Laïque
Trélat

09
Juil PÊCHERIE
Amicale des chasseurs
Etang de Trélat

20
Août VIDE GRENIER
Les Menhirs Blacks
Manoir

30
Août GRILLADE
Club de l'Amitié
Salle Neuville



Décembre

03
Déc THE DANSANT
Club de l'Amitié
Salle MTL

09
Déc REPAS DE NOËL
Club de l'Amitié
Salle MTL

10
Déc MARCHÉ DE NOËL
Les Menhirs Blacks
Manoir

11
Déc BELOTE
Club de l'Amitié
Salle MTL

15
Déc MARCHÉ DE NOËL
Amicale Laïque
Salle MTL

Du 15 juin au 15 septembre : **Troisième édition de l'Art Au Manoir**



Le collectif d'artistes "Artnithorynque" prend possession du manoir dès le 15 juin. C'est dans ce magnifique lieu que vous pourrez admirer leurs œuvres créatives et variées.

Deux des six expositions sont thématiques. La première exposition du 15 au 30 juin est consacrée à l'art du graffiti et la dernière exposition du 1^{er} au 15 septembre à la sculpture métal et le "noir et blanc".

Les vernissages et concerts sont ouverts à tous à partir de 18h.

👉 **le 16 juin** : Orga Free Ka : D.J.

👉 **le 3 juillet** : Latcho Swing : jazz manouche

👉 **le 18 juillet** : So Beat : jazz

👉 **le 2 août** : Akordame : violon, harpe et gadulka

👉 **le 17 août** : Manivel Swing : orgue de barbarie, reprise de chanson française

👉 **le 2 sept** : Mojno Bossa Nova Swing.

Toujours dans le cadre de cette édition, le 22 juillet, une soirée poésie vous sera proposée : Poésie et Percussion sur le thème "Afrique".

Le 26 juillet : **RENC'ARTS 2017**

👉 ELIXIR par la Compagnie Little Big Swing, Théâtre Musical

"N'auriez vous pas rêvé d'une boisson extraordinaire capable de résoudre le moindre de vos soucis ?"

Ne cherchez plus ! Le changement c'est maintenant et l'érudit, l'incroyable, le sensationnel Docteur Big, après avoir investi sa vie à analyser, expérimenter, développer, a enfin trouvé la solution !

👉 17h00 - Manoir de la Grand' Cour



Martine PASDELOU



Les 24 et 25 juin : **LE RADEAU UTOPIQUE**

➤ Après avoir navigué pendant un an à la recherche de l'île d'Utopie, les radeaux sont de retour. Lors de leur escale le 24 et 25 juin, l'équipage nous fera le récit de leurs découvertes faites pendant leur voyage.

Ce récit aura lieu sous deux formes dans le cadre de deux soirées à la Cale de Taden.

➤ **1^{ère} soirée (le 24) :** Après un pique-nique participatif : projection du film « ÎLE-ERRANCE » réalisé pendant l'expédition 2016, récit de ce voyage réel et imaginaire sur le canal. Ce film sera projeté à la nuit tombante sur les voiles du radeau devenues écran de cinéma

➤ **2^{ème} soirée (le 25) :** Représentation du spectacle « L'Utopie d'après Thomas More », un récit de voyage à partir de leur expérience, des rencontres et des éléments collectés. La représentation se terminera par un moment festif au bord de l'eau.



Martine PASDELOU

Enquête d'Inventaire du patrimoine local **À Taden, la Région recense les éléments bâtis**



Bernard Bègne, Charlotte Barraud, photographes, et Véronique Orain, chargée d'études.

➤ Recenser, étudier et faire connaître le patrimoine

Accompagnée de prises de vue, L'opération vise à recenser Les éléments bâtis - publics et privés - qui présentent un intérêt patrimonial, en identifiant des édifices représentatifs de l'histoire et des pratiques architecturales du territoire. Certains d'entre eux feront l'objet d'études approfondies et pourront venir nourrir des approches thématiques.

➤ Mobiliser les acteurs locaux

Les opérations d'inventaire du patrimoine conduites par la région se déroulent avec le souci constant d'associer les acteurs locaux : habitants, associations, élus, afin de les sensibiliser à la valeur de leur patrimoine bâti et de partager, avec eux, les découvertes réalisées.

Ces enquêtes permettent souvent de révéler des formes architecturales peu identifiées par ceux qui les côtoient au quotidien. En mettant en lumière certaines méthodes anciennes de construction, par exemple, ce travail valorise des savoir-faire traditionnels.

À Taden, Véronique Orain, chargée d'études, sera assistée d'un des photographes du service.

Contact : inventaire@bretagne.bzh
ou veronique.orain@bretagne.bzh

À compter du mercredi 22 mars, la Région engage une enquête d'Inventaire du patrimoine au sein de la commune de Taden. Un travail d'environ six mois qui s'inscrit dans le cadre plus large d'une étude menée depuis 2009 sur l'ensemble du périmètre du futur Parc naturel régional Rance-Côte d'Émeraude.

Contacts :

SERVICE PRESSE

Tél. : 02 99 27 13 54

presse@bretagne.bzh

Odile Bruley (06 76 87 49 57)

Rosé-Marie Louis (06 88 92 04 53)

Sylvain Le Duigou (06 42 32 13 57)

www.bretagne.bzh/espace-presse

Jean-Louis va nous manquer !



Le Bowling Club de la Rance rend hommage à son co-fondateur qui s'est éteint le lundi 16 janvier 2017 à l'âge de 68 ans des suites d'un accident vasculaire cérébral.

Monsieur Jean-Louis DUBERTRAND (1^{ère} rangée à droite, polo jaune) a accompagné durant plus de 10 ans les jeunes de l'école de Bowling de Taden, leur permettant de participer à des compétitions dans toute la région.

Il a parallèlement consacré beaucoup d'énergie dans le développement de l'association en tant que président et nous garderons tous en mémoire le fait que si notre club prospère toujours, c'est en grande partie grâce à lui.

Jean-Paul LETIRAN



Contacts : Président : M. GOUSSIN Guillaume
06.09.71.17.04 - guillaume.goussin@hotmail.fr
Ecole-club: GUEYTE Michel - 06.72.56.50.30 - michel.gueyte@gmail.com
Contact : bow112@ffbsq.org

Section Dragon Boat du club de canoë Kayak de la Rance



🚣 Le club de canoë Kayak de la Rance (CCKR) a ouvert une section Dragon boat. Cette activité « sport et santé » est proposée aux femmes atteintes d'un cancer du sein pour leur permettre de pratiquer et de partager une activité sportive accessible pendant et après le traitement.

🚣 Des femmes pratiquent cette discipline sur d'autres localités de Bretagne : Brest, Lorient, Pontivy, Rennes-Cesson, St Suliac, Vannes. Et elles profitent de tous les bienfaits de cette activité.



🚣 Vous pouvez voir notre équipage en pirogue sur la Rance tous les samedis matins entre 10h et 12h au port de Dinan, allant soit vers la plaine de Taden soit vers Léhon.

🚣 Et à partir de mi-mai, vous verrez notre magnifique Dragon Boat noir avec écailles bleues sur la Rance : c'est une embarcation de 12,5 mètres de long sur 1,20 mètre de large qui permet d'embarquer jusqu'à 20 équipières.

🚣 Les mouvements effectués avec la pagaie sont particulièrement adaptés pour un travail des épaules qui ne demande pas trop de force et qui permet un drainage lymphatique naturel.

🚣 Nous sommes déjà un petit groupe d'équipières avec quelques encadrants qui pagayons tous les samedis matin et qui participons à des manifestations avec les groupes Dragon Ladies de Rennes-Cesson, Pontivy et St Suliac.

🚣 Venez nous voir le samedi matin au 13 rue du Four à Lanvallay (sous le viaduc), siège du club pour un baptême de Dragon Boat ou simplement pour discuter de l'activité. Vous pouvez nous appeler : au 02 96 39 01 50 ou au 06 59 13 79 70 (Jean-Michel).

🚣 Vous pouvez aussi regarder le site www.dinanrancekayak.fr rubrique dragon boat.

🚣 Nous recherchons des équipières sur le pays de Dinan pour compléter notre équipage sur le dragon boat.

Jean-Michel LE LEURCH

Club de Canoë-Kayak Rance
Contact : 02 96 39 01 50
13 Rue du Four - 22100 LANVALLAY

Du spectacle au **centre équestre de Saint-Valay**



➤ Si vous passez au centre équestre de Saint-Valay, vous verrez qu'il y règne une forte activité.

➤ De nombreux cours y sont dispensés, on y forme des cavaliers dès l'âge de 3 ans.

➤ Le club est ouvert aussi bien aux compétiteurs qu'aux non-compétiteurs.

Une passion commune, le cheval, anime l'ensemble des cavaliers.

➤ Ils participent et organisent de nombreux concours.

➤ En épreuves club et amateurs, 5 compétitions par an ont lieu à Saint-Valay avec environ 200 participants à chacune d'elles, donc de 400 à 500 personnes sur

le site. Ces compétitions réclament une grande organisation. On peut s'y restaurer, une buvette est en place.

➤ Pour les épreuves club, « Saint-Valay équitation » a été classé meilleur club des Côtes d'Armor.

➤ Le 23 avril, a eu lieu le championnat départemental poney. Il s'agit de sauts d'obstacles. Ce championnat est qualificatif pour le championnat de France et s'adresse aux cavaliers de moins de 18 ans.

Michèle LIGUET

Dates à retenir :

prochains concours

le 18 juillet et le 17 septembre.

Pour contacter l'association :
02 96 39 22 08

L'Open Kerbaty

Devant 500 spectateurs et sous les yeux de notre ambassadeur le vice-champion olympique Michaël LLODRA, Nicolas MAHUT a remporté l'Open Kerbaty 2017. Il a battu en finale le champion de France 2^e série, Julien OBRY, 6/0 6/2.

Le joueur de l'équipe de France de Coupe Davis prépare Roland-Garros dont il est favori en double. Après avoir disputé le Masters 1000 de Monte Carlo, Nicolas MAHUT a choisi de faire escale à Taden avant d'aller à Madrid et Rome.

L'Open Kerbaty a réuni autour d'un même événement 300 joueurs amateurs et professionnels mais aussi 72 partenaires privés et institutionnels. Avec près de 10 joueurs professionnels présents, l'Open Kerbaty est devenu l'un des tournois les plus relevés du Circuit National.



AUTRES RESULTATS:

➤ **Simple dames** : Luna Dormet (Tours) bat Mélissa Huchet (Saint-Grégoire) 6-1 / 6-3.

➤ **Simple messieurs +45 ans** : Jean-François Pérez (Taden Dinan) bat Pierre Walter (Léhon) 6-3 / 6-2.

➤ **Simple messieurs +35 ans** : Julien Sèche (Taden Dinan) bat Christophe Albert (Léhon) 6-4 / 6-3.

➤ **Consolante** : Vincent Barbé (Plouër-sur-Rance) bat Édouard Coulombel (Taden Dinan)

➤ **Double messieurs** : Thibault Collignon et Nicolas Pachkevitch (Lanvallay) battent Julien Sèche et Jean-François Perez (Taden Dinan).

Jean-Paul LETIRAN

La vie de nos ÉCOLES

L'école des Forges

> Aide aux devoirs

Une aide aux devoirs a été mise en place pour les élèves de l'Ecole des Forges

Le lundi et le jeudi de 17h à 17h30 à l'école

Cet appui est très intéressant pour les enfants et les enseignants souhaitent poursuivre

cette action. Les bénévoles manquent...

Si vous avez un peu de temps et que cela vous dit ... venez rejoindre l'équipe actuelle

Merci pour les enfants !

**Si vous êtes intéressé,
contactez Mr Joan, Directeur
de l'école au 02 96 85 08 18**

> Le Projet « ENERGIE » de L'école des Forges : suite ...

L'an passé, un travail sur la sensibilisation des enfants aux économies d'énergies a été mené auprès des élèves de CE2, CM1 et CM2, par les enseignants, Emily Duthion, salariée de la S.C.I.C. (Société Coopérative d'Intérêt Collectif) Energies Renouvelables et Hélène Bourdon, animatrice à la Maison de La Rance.

L'objectif premier de ce projet était d'amener les enfants à :

- s'interroger sur ce qu'est l'énergie,

- différencier les énergies fossiles et renouvelables

- réfléchir ensemble aux économies d'énergie potentielles dans leur environnement scolaire.

Ce travail avait été clôturé par la « Journée Energie » en juin 2016 et les élèves avaient remis à la municipalité un document (rédigé par les différents groupes de travail) répertoriant des propositions concrètes sur les économies d'énergies possibles sur les bâtiments scolaires.

Le vendredi 5 mai 2017, Mme Le Maire et deux adjoints sont venus présenter aux classes de CE2, CM1 et CM2, l'état d'avancement de ce qui a été réalisé par la mairie et les projets qui sont en cours. Mme Emily Duthion et Mr Letennier du C.E.P. (Conseil en Energie Partagé) de Dinan Agglo, partenaires actifs de ce projet, étaient également présents. Une prochaine évaluation sera à nouveau programmée l'an prochain afin de poursuivre concrètement le projet.

Plan d'action des élèves de cycle 3 pour économiser l'énergie à l'école des Forges de Trélat



Un projet couronné de succès :

Très impliqué dans ce projet d'école, Mr Joan a fait participer ses élèves au **concours Ouest France « Meilleurs en Energies »**. Le travail motivé des enfants est largement récompensé puisque le projet de l'école des Forges est retenu par le jury parmi les meilleurs... Et il est aussi celui qui a obtenu le plus de points ... la classe de Mr Joan est donc la « super-gagnante » de ce concours ! De plus, Mme Manierski, enseignante en CE1, a été élue lauréate N°3 pour l'action menée avec ses élèves dans le cadre du « consommer local ».

**Les élèves et leurs enseignants sont invités
à la Cérémonie de remise de prix pour ce concours :
Le vendredi 16 juin 2017
au siège de Ouest-France à Rennes**

Mme Le Maire et le conseil municipal félicitent avec enthousiasme les élèves et les professeurs des écoles pour leur réussite à ce concours ! Bravo pour leur motivation et implication dans ce projet.

Inscription des enfants dans les écoles de TADEN

> Pour la rentrée scolaire 2017/2018 : Inscrivez vos enfants dès maintenant !

La commune de TADEN a deux écoles publiques :

- **L'École du Moulin située au Bourg de Taden** accueille les enfants en classe de maternelle de la Petite Section à la Grande Section
- **L'École des Forges située au Bourg de Trélat** accueille les enfants du CP au CM2

Les inscriptions faites au plus tôt permettent d'anticiper au mieux les effectifs de la prochaine rentrée scolaire.

Les nouvelles familles qui emménagent sur la commune, et les parents qui souhaitent scolariser leur enfant né en 2014 sont invités à venir les inscrire en mairie.

Pour cela, il faut vous présenter à la **Mairie de TADEN** avec :

- Le livret de famille
- Le carnet de santé de l'enfant
- Le certificat de radiation pour les enfants déjà scolarisés et arrivant d'une autre école

Vous trouverez les heures d'ouverture de la mairie sur le site de la Mairie de TADEN et pour tous renseignements vous pouvez nous contacter :

par Tél : 02 96 87 63 50 ou par mail : contact.mairie@taden.fr

Il est également nécessaire que vous preniez rendez-vous auprès des directeur/directrice des écoles qui vont accueillir vos enfants afin de les rencontrer et visiter les locaux :

- Mr Joan – Directeur de l'École des Forges au Bourg de Trélat – 02.96.85.08.18
- Mme Le Polodec – Directrice de l'École du Moulin au Bourg de Taden 02.96.39.49.82

Pour l'École des Forges, la visite se fait sur rendez-vous individuel.

Pour l'École du Moulin, une matinée Porte ouverte est organisée.

Carnaval des écoles

Samedi 4 mars, l'Amicale laïque des écoles maternelles et primaires a organisé un défilé des enfants déguisés pour fêter le carnaval. Entre deux giboulées, une quarantaine

d'enfants et leurs parents se sont rassemblés devant la mairie pour ensuite faire une balade dans le bourg. Tout le monde s'est rassemblé dans la cour du manoir où un

goûter était offert par l'Amicale laïque. La pluie n'a pas réussi à gâcher la fête et petits et grands se sont beaucoup amusés.

Maryse PERCHER



La fête des écoles

Comme chaque année, les élèves des deux écoles se retrouveront au bourg de Trélat pour fêter la fin de l'année :

**Le samedi 24 juin 2017
à partir de 14 h
à l'École des Forges**

Avec leur enseignant, les élèves de chaque classe préparent une animation qui est présentée aux parents dans la Maison du Temps Libre. Les traditionnels stands de jeux et buvettes sont répartis dans la cour de l'école et sur la place attenante.

L'équipe des parents de l'Amicale Laïque s'investit tout particulièrement pour que cette fête soit avant tout conviviale et familiale. Tous les parents, les enfants, famille et amis sont invités à venir y participer.

L'école du Moulin

> Portes ouvertes à l'école maternelle du Moulin

Comme chaque année, L'Ecole Maternelle du Moulin située au 2 Rue Montpertuis au Bourg de TADEN organise une matinée «Portes Ouvertes»

Le samedi 17 juin 2017 de 10 h à 12 h.

Pour les parents qui le souhaitent, c'est l'occasion de venir découvrir les locaux de l'Ecole Maternelle. Mme Le Polodec, Directrice de l'Ecole, et les enseignantes les accueilleront et pourront répondre à leurs questions.



Du nouveau à Taden

Du nouveau au *bar du manoir*



Ce n'est plus Jean-René qui vous accueille au bar du manoir mais Linda.

Madame Linda Kwant, native d'Amsterdam, est arrivée en Bretagne en 2000.

Elle a exercé pendant plusieurs années dans le tourisme. Elle parle 5 langues : français, anglais, italien, hollandais et allemand, ce qui représente un atout énorme pour l'accueil des touristes.

Linda arrive avec de nouveaux projets.

Cet été, elle proposera de la **petite restauration**.

Elle développe la partie **épicerie**, dont, à venir, un rayon de boissons avec des vins de qualité.

Vous pouvez aussi y acheter votre **pain**, celui-ci provient de la boulangerie du port de Dinan.

Cet été, Linda vous proposera également des **viennoiseries**.

Le vendredi soir, à partir de 17h30, Linda met en place « **Happy Hour** » (en dehors de la pleine saison).

Pour savoir, ce dont il s'agit, allez-y, vous ne serez pas déçus.

C'est aussi à ce moment de l'« Happy Hour » que vous pourrez venir chercher un panier de légumes bios préparé par Monsieur Boris Forthomme du « Bio d'à côté ». Vous pourrez ainsi préparer de la bonne cuisine pendant le week-end.

Des **soirées concerts** sont également prévues.

Bien sûr, au bar du manoir, vous pouvez toujours acheter vos journaux, du tabac et faire des jeux de grattage.

Faisons en sorte que ce petit commerce de notre bourg puisse se développer, qu'il soit un lieu de rencontres tout comme le bar associatif de Trélat.

Horaires :

- Le bar du manoir est ouvert de 8h30 à 13h et de 16h à 19 h.
- **Fermeture le mercredi**
- **En fonction de la fréquentation, Linda ouvrira plus longtemps.**

Michèle LIGUET

Des viennoiseries au Cochon Grillé d'avril à octobre

Si pour votre petit déjeuner, vous souhaitez manger du bon pain et des viennoiseries, sachez que vous pouvez vous fournir au restaurant « Le cochon grillé ».

Dès 9h, Emmanuel vous ouvre sa boutique et vous propose pains au chocolat, croissants... qu'il vient tout juste de sortir du four.

Michèle LIGUET



Contact : 02 96 39 96 67
5 La Hallerais Rue de la Robardais,
22100 TADEN

Espace *info énergie*



L'Espace **INFO→ÉNERGIE** du Pays de Dinan propose un service de conseils **gratuits, neutres et indépendants**. Destiné au grand public, c'est un service financé par l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie) et le Conseil Régional de Bretagne.

Vous avez un projet de construction, de rénovation, des questions sur l'isolation thermique, les systèmes de chauffage, les énergies renouvelables, la réglementation, les labels de performance... Vous souhaitez avoir une idée des investissements et

connaître les aides financières existantes ?

Alors n'hésitez pas à prendre contact avec votre conseillère au **02.96.87.42.44** **du lundi au vendredi de 13h30 à 17h30** ou à l'adresse mail :

infoenergie@pays-de-dinan.org.

Vous pouvez également prendre rendez-vous avec votre conseillère **Nathalie Morel** dans les locaux du Syndicat mixte du Pays de Dinan au **5, rue Gambetta à Dinan** du lundi au vendredi de 13h30 à 17h30.

L'Espace Info Energie du Pays de Dinan propose un conseil neutre et gratuit pour vos projets de rénovation et de construction.

Nathalie Morel, Conseillère Info Energie

Permanence du lundi au vendredi de 13h30 à 17h30.

Au 5 rue Gambetta à DINAN

Tél. 02.96.87.42.44

infoenergie@pays-de-dinan.org

> La valeur verte des logements, qu'est-ce que c'est ?

Outre les gains de confort thermique et les économies d'énergie que génère la rénovation énergétique, un logement rénové qui offre de meilleures performances énergétiques et environnementales voit sa valeur immobilière augmenter par rapport à un bien similaire n'ayant fait preuve d'aucune rénovation.

📌 Comment est-elle calculée ?

Plusieurs études ont été réalisées par l'association DINAMIC (Développement de l'information notariale et de l'analyse du marché immobilier et de la conjoncture) entre 2013 et 2015 afin d'analyser l'influence des étiquettes de performance énergétique (DPE) sur le prix de vente des biens immobiliers.

📌 Quels résultats en Bretagne ?

ÉTIQUETTES ÉNERGÉTIQUES (DPE)				
	A et B	C	E	F et G
VALEUR VERTE				
Maison	+ 12 %	+ 3 %	- 9 %	- 16 %
Appartements	+ 9 %	+ 3 %	0 %	- 6 %

Les pourcentages sont indiqués par rapport à la classe D, classe moyenne constatée sur l'ensemble des logements en France.

Cette étude montre qu'en Bretagne, une maison avec une étiquette énergétique A ou B se vend en moyenne 12 % plus cher qu'une maison équivalente avec une étiquette énergétique D. À l'inverse, une maison avec une étiquette F ou G se vend en moyenne 16 % moins cher qu'une maison aux caractéristiques égales mais possédant une étiquette D. L'influence des performances énergétiques d'un logement sur la

valeur immobilière devenant importante, cette question peut désormais être un enjeu fort des négociations lors d'une transaction immobilière.

📌 Comment augmenter la valeur verte de mon logement ?

Rénover son logement permet d'augmenter sa valeur verte : isolation thermique, changement de mode de chauffage, énergies renouvelable etc. Avant d'entamer tout projet de rénovation, contacter votre conseiller **INFO→ÉNERGIE** qui pourra étudier votre projet, vous aider à faire les choix les plus adaptés à votre situation ou vous guider dans la lecture de votre DPE.

A votre disposition pour vous conseiller en amont de votre démarche.

L'Espace **INFO→ÉNERGIE** du Pays de Dinan propose un conseil neutre et gratuit pour vos projets de rénovation et de construction. Nathalie Morel, Conseillère Info Energie.

Permanence téléphonique du lundi au vendredi ou sur rendez-vous de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 au 5 rue Gambetta à DINAN. Tél. 02.96.87.42.44 - **infoenergie@pays-de-dinan.org**

> Mon projet de rénovation

Outre des raisons profitables à tous - économies d'énergie, réduction de gaz à effet de serre- il existe aussi des avantages personnels à rénover son logement : réduction des consommations et donc de ses factures, amélioration de son confort en hiver comme en été, augmentation de la valeur patrimoniale de son logement...



Comment transformer alors mon projet énergétique en acte concret ?

Un bon projet de rénovation démarre par un bon diagnostic des atouts et des faiblesses de l'existant notamment du point de vue énergétique, environnemental et architectural.

Il existe de nombreux outils pour vous aider à analyser l'état de votre logement, comme par exemple l'évaluation thermique. L'Audit Environnemental et Énergétique (AEE) et le Diagnostic de Performance Énergétique (DPE) sont les plus courants mais il convient

de les distinguer car leurs finalités sont différentes. L'AEE est un outil détaillé d'aide à la décision avec entre autre une analyse précise de l'état des lieux de l'existant et des propositions de plusieurs scénarios avec priorisation et estimation des coûts de travaux énergétiques. Il est réalisé par un auditeur expert en thermie. Le DPE est un outil d'information et de sensibilisation réalisé dans le cadre d'une vente ou d'une mise en location d'un bien immobilier. L'état des lieux de l'existant est plus succinct. Ce dernier est réalisé par un diagnostiqueur immobilier.

Je définis mes objectifs et mes besoins en travaux

À partir de ce constat, il s'agit de se fixer des objectifs et de hiérarchiser les actions. Cette étape nécessite d'avoir une vision globale précise de son projet de rénovation, que vous le réalisiez d'emblée ou par étapes, afin de bien coordonner les différents types de travaux entre eux. A titre d'exemple, si l'isolation des murs n'est pas pris en compte au moment du remplacement des fenêtres, des problèmes pourront se poser pour le choix de l'isolant, des ponts thermiques apparaître et sa mise en œuvre s'avérer plus complexe.

Planifier vos travaux dans le bon sens

La priorité est de réduire les déperditions

par l'enveloppe du bâtiment source d'économie et de confort été comme hiver. **Prévoyez une isolation** bien conçue, performante et étanche à l'air, réalisée avec des matériaux performants.

Pensez ensuite à la ventilation. Elle est nécessaire au renouvellement de l'air, à l'évacuation de l'humidité et des polluants intérieurs, ce qui garantit votre confort, votre santé et la durabilité de votre logement.

Planifiez le chauffage. L'équipement devra être performant, qu'il utilise des énergies renouvelables ou fossiles. Il sera inutile qu'il soit puissant puisque le logement, très bien isolé, aura des besoins de chauffage réduits.

Je définis mon budget pour les travaux

L'important est d'avoir une vision globale des coûts des différents travaux envisagés. Plusieurs questions se posent au préalable : quelle est la somme dont je dispose ? Quelle est ma capacité d'emprunt ? Ai-je droit à des prêts à taux réduits ? Quelles sont les différentes aides financières dont je pourrai bénéficier en fonction de mon projet ?

À votre disposition pour vous conseiller en amont de votre démarche.

> EcoWatt Bretagne : démarche éco-citoyenne et gratuite

Le principe ?

S'abonner pour recevoir les alertes en cas de pic de consommation électrique pour pouvoir modérer sa consommation personnelle en adoptant les bons gestes, et ainsi répondre au risque de coupure généralisée d'électricité en Bretagne. La 9^{ème} saison d'EcoWatt Bretagne est lancée. Cette année un nouveau système d'alertes national a été mis en place via l'application éCO2mix.



Pour en savoir plus, rendez-vous sur www.ecowatt-bretagne.fr



Pour plus d'infos et d'astuces, contactez votre espace INFO ENERGIE, service public et gratuit au 02 96 87 42 44 (du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30) ou infoenergie@pays-de-dinan.org

Entretenir au naturel

Prendre soin du jardin dès le début du printemps pour...



DINAN
AGGLOMÉRATION



Avec l'arrivée des beaux jours, certaines plantes « indésirables » (pissenlit, rumex, plantain, chardon et laiteron) commencent à faire leur apparition dans les rues et les jardins.

Si vous ne souhaitez pas les voir se développer, il faut agir dès leur apparition. À l'état de plantules, leurs fines racines s'arrachent très facilement à la main ou à l'aide d'un outil (balai, râteau, binette, ...), sur terre humide. Renouvelée régulièrement, cette opération vous évitera un travail d'arrachage laborieux par la suite, ou l'utilisation de produits désherbants dangereux pour éliminer les racines en profondeur. Si la plante vient à se développer, coupez les fleurs avant qu'elles ne graine et ne se disséminent.

Après cela, un bon paillage à base d'écorce, de bois déchiqueté, de tonte

sèche, de feuilles mortes... évitera qu'elles ne gagnent les massifs ou le potager.

Et lorsque vous tondez votre pelouse, remontez la hauteur de coupe à 7 cm, cela aura pour effet garanti de limiter le développement de ces adventices.

Mais après tout, les plantes sauvages sont-elles si gênantes lorsqu'elles s'installent au pied d'un mur, au bord d'une allée ?

Apprenons aussi à les apprécier, elles favorisent la biodiversité.



... ne plus utiliser de produits chimiques dangereux :

Il est important de rappeler que les pesticides utilisés au jardin, dans les rues, sont dangereux pour la santé humaine et pour l'environnement. On en retrouve encore en quantités importantes dans les sols et dans les rivières qui alimentent nos ressources en eau potable.

C'est pour cela que, depuis le 1^{er} janvier 2017, la réglementation interdit aux magasins de vendre ces produits potentiellement dangereux en libre-service et ne les délivrent qu'après un conseil personnalisé par un vendeur certifié.

Rappelons aussi que, depuis 12 ans, l'arrêté «fossés» de 2005 interdit à tous d'utiliser des pesticides à proximité de l'eau (caniveaux, fossés, cours d'eau, étangs, ...).

Caniveau, avaloir et bouche d'égout



→ Tout traitement **est interdit**

Fossé avec ou sans eau



→ Tout traitement à moins de **1 mètre** des berges **est interdit**

Cours d'eau, canal, point d'eau



→ Tout traitement à moins de **5 mètres** **est interdit**



Réglementation relative à l'interdiction d'utilisation des produits phytosanitaires pour la protection de l'eau

NE TRAITEZ PAS À PROXIMITÉ DE L'EAU

Pendant toute l'année, pour tout produit phytosanitaire.

L'article L353-17 du Code Rural prévoit des peines pouvant aller jusqu'à 2 ans d'emprisonnement et 75000€ d'amende. Arrêts préfectoraux bretons - février 2008 Arrêté inter-ministériel 12 septembre 2006 - et mayennais décembre 2007

Jardinez au naturel !

Toutes les infos sur le site www.coeur.asso.fr avec 9 tutos différents à télécharger :

- 1 - la pelouse
- 2 - Terrasses, allées, cours
- 3 - Arbustes, haies, rosiers, vergers et fleurs
- 4 - Au potager
- 5 - Les paillis
- 6 - Produits et traitements bio
- 7 - Faites confiance aux auxiliaires du jardin
- 8 - Le compostage et la récupération des déchets verts
- 9 - Les plantes invasives

... Les collectivités *donnent l'exemple* !

Depuis plusieurs années, l'ensemble des communes et intercommunalités du bassin versant de la Rance aval, travaillent à réduire l'utilisation des pesticides pour l'entretien des espaces verts et voiries.

Aujourd'hui, plus de la moitié se sont engagées à ne plus en utiliser du tout, quand les autres n'en n'utilisent plus que dans les cimetières. Avec l'appui de COEUR Emeraude et de Dinan Agglomération, élus et agents des services techniques mettent en place de nouvelles techniques pour offrir aux habitants un cadre vie agréable dans le respect de la santé et de l'environnement.



Gestion de l'Eau - Pôle Eau, Agriculture et Biodiversité
COEUR Emeraude : Comité Opérationnel des Elus
et Usagers de la Rance et de la Côte d'Emeraude

4, allée du Château - 22100 LEHON - 06.09.15.38.10 - www.coeur.asso.fr

La RANCE : un estuaire en souffrance ?



La beauté de l'estuaire n'est plus à exalter. C'est un site remarquable qui s'étend de **Dinan à Saint-Malo / La Richardais**. Les falaises recouvertes d'ajoncs abritent les nids des cormorans. Les petites baies cachent des belles propriétés et dissimulent un clocher d'une commune riveraine. Des pontons et des corps-morts maintiennent les bateaux à flots. Tout ce décor représente le domaine maritime de la Rance. Il change au gré des marées, hautes ou basses, et surtout en fonction du filtrage opéré par l'usine marémotrice.

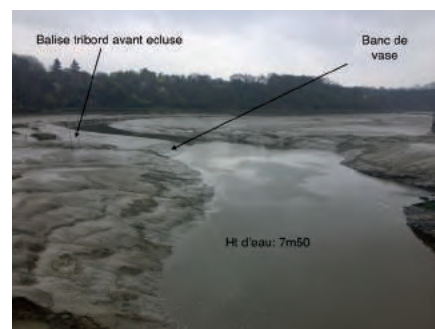
Cet ouvrage d'art a tout juste 50 ans. Il est le fruit d'ingénieurs d'EDF et de l'État qui ont

souhaité fabriquer de l'électricité en exploitant le grandamage des marées. Le génie de ces hommes est exceptionnel car 50 ans après l'usine produit une énergie renouvelable dont notre région bénéficie.

Par contre, les dégâts collatéraux sur l'environnement et la biodiversité apparaissent et s'amplifient d'année en année. D'abord méconnues puis niées et sous-estimées les conséquences biotopes de l'usine sont maintenant bien identifiées. L'envasement dû à la sédimentation est fortement accentué par la modification des marées. Il est devenu urgent d'agir pour désenvaser l'estuaire. Un signal d'alarme fut lancé il y a 30 ans par les membres de l'**Association Rance Environnement**. Depuis, de nombreuses réunions avec EDF et les représentants de l'État ont eu lieu pour demander un plan durable de gestion des désordres occasionnés. La faune, la flore, les paysages, le tourisme, la navigation... subissent irrémédiablement les conséquences du barrage. Dernièrement, grâce à une intervention de Michel VASPART, Sénateur, une délégation de 4 inspecteurs du Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer est venue constater et rencontrer les acteurs de l'estuaire.

C'est URGENT ! Il faut un plan pérenne de désenvasement, un financement à la hauteur de la tâche et aussi une structure pour coordonner la gouvernance. Il faudrait créer un syndicat mixte entre toutes les parties concernées. La quantité de vase à extraire est pharaonique. Des moyens de valorisation des

sédiments sont possibles pour l'agriculture ou pour le bâtiment. Aujourd'hui, aucun financement de l'opération n'est assuré. Pour redonner un caractère maritime au **Mont-Saint-Michel** des gros moyens financiers ont été déployés. Alors le barrage de la Rance est aussi unique puisqu'il s'agissait d'un prototype. Il est nécessaire aujourd'hui d'en assumer les conséquences et les désordres écologiques occasionnés. Nous devons avancer ensemble, **Élus et Associations**, pour être à la hauteur des enjeux.



La sauvegarde de la beauté de notre estuaire demeure un objectif vital pour léguer à nos enfants et petits-enfants un site qui pourrait être inscrit au Patrimoine mondial de l'UNESCO.

Gérard HENRY

SCIC Énergies Renouvelables du Pays de Rance : vers une filière bois d'œuvre locale



Cela fait plusieurs années qu'en tant que sociétaire, la commune de Taden est aux côtés de la SCIC Énergies renouvelables du Pays de Rance, acteur local de la filière bois énergie, des plantations bocagères et des actions de sensibilisation aux thématiques des économies d'énergie.

Depuis le début d'année, la SCIC s'est lancée un nouveau défi : structurer une filière bois d'œuvre sur le pays de Dinan. L'objectif est de mobiliser la ressource, de valoriser sa transformation en scierie traditionnelle ou mobile et d'accompagner les projets de constructions ou d'aménagements avec les acteurs et habitants du territoire.

Pour travailler sur cette thématique, elle pourra compter sur sa nouvelle recrue, Julien PHILIPPE, qui s'attachera, en complément du travail déjà réalisé par les techniciens de la SCIC, à penser, organiser et valider la viabilité de la filière au niveau local.

Si vous êtes propriétaire de bois, de haies bocagères, de bosquets qui peuvent être valorisés, nous vous encourageons à vous rapprocher de la SCIC Énergies renouvelables

du Pays de Rance et à compléter le questionnaire accessible par internet à l'adresse suivante : <https://mon-partage.fr/f/1PUcVF7/s/>

SCIC EnR Pays de Rance
Pleslin-Trigavou
www.scic-energiesrenouvelables.fr
02.96.82.36.35

Julien PHILIPPE
Chargé de mission bois d'œuvre
boislocal.paysdinan@gmail.com
06.99.34.09.97



La maison de la Rance : Agenda

DEVENEZ PALÉONTOLOGUE D'UN APRÈS MIDI

Plongez dans la mer disparue des Faluns, vieille de 15 millions d'années, et partez à la recherche de fossiles !

Lundi 17 juillet et lundi 7 août, 14h30-17h00

VOYAGE D'UN GRAIN DE SABLE

Du très grand au très petit : comment un grain de sable devient-il grain de sable ?

Mardi 11 juillet, 14h30-17h00

DES PIERRES ET DES HOMMES

Partons en balade dans des carrières pour découvrir la géologie, comprendre l'exploitation de l'Homme en ces lieux et observer le retour de la nature.

Mardi 18 juillet, 14h30-17h00

LA GÉOLOGIE POUR LES DÉBUTANTS !

Reconnaitre une faille, comprendre les différences entre le granit, le schiste, et le faluns... Le temps d'un après-midi, nous vous donnerons les clés pour faire de vous un géologue amateur !

Lundi 24 juillet, 14h30-17h00

EXPLORATION D'UN MÉANDRE SURPRENANT

Cheminement à travers roselières, prairies et bois, à l'affût d'une faune et d'une flore remarquables.

Mercredi 26 juillet, et jeudi 3 août, 14h30-17h00

ALGUES ET PLANTES COMESTIBLES DU BORD DE MER

Véritable jardin, le littoral regorge d'algues et de plantes sauvages à croquer et à préserver.

Mardi 11 et 25 juillet, et jeudi 24 août, 14h00-16h30

DÉCOUVERTE DE L'ARCHIPEL DES EBIHENS (SAINT-JACUT-DE-LA-MER)

Le temps d'une marée, partez à la découverte de magnifiques paysages. Observation des oiseaux et initiation à la pêche à pied.

Lundi 24 juillet, mardi 8 et 22 août, 10h00-16h30

FABRICATION DE JOUETS BUISSONNIERS

Un peu d'habileté, de la patience et d'imagination, ça va siffler, claquer et voler. Balade champêtre, idéale en famille !

Jeudi 13 et mardi 25 juillet, et vendredi 4 et mercredi 30 août, 14h30-17h00

OBSERVATION DES OISEAUX

Jumelles en bandoulière et longue-vue à la main, partez à la rencontre des oiseaux des bords de Rance.

Jeudi 20 et lundi 24 juillet, mardi 1^{er} et mercredi 9, 23, et 30 août, 14h30-17h00

DÉCLIC PHOTOS NATURE BALADE À PIED

Voir et prendre en photos la nature, du paysage à la macro (initiation aux techniques de bases).

Mardi 18 et mercredi 26 juillet, mercredi 2, jeudi 17 et mardi 22 et 29 août, 14h30-17h00

DÉCLIC PHOTOS NATURE BALADE EN BATEAU

Par une approche en bateau, capturez des instants de nature en images ! (Initiation aux techniques de base).

Mardi 25 juillet, et mardi 8 et lundi 21 août, 10h00-17h00

EXPÉRIENCES AU NATUREL

Apprenez à changer les couleurs, écrire avec de l'encre invisible, créer une matière solide et liquide à la fois, voici trois expériences parmi tant d'autres à découvrir en famille.

Mardi 1^{er} août, 14h30-17h00

LA VIE DANS LA FORÊT

Partez à la découverte de la forêt, apprenez à reconnaître les traces et indices d'animaux.

Mardi 8 août, 14h30-17h00

LES MYSTÈRES DE LA FORÊT LA NUIT

Les secrets de la forêt à découvrir à la lueur de lampes torches. Vous marcherez tout en écoutant la forêt, sur les traces des chouettes, blaireaux, chauves-souris et autres bêtes de la nuit ...

Jeudi 20, 27 juillet, et 17 août, 21h30-00h00

SUR LA VOIE DES CHALANDS DE RANCE EN PLEINE NATURE

Embarquez à bord d'un bateau motorisé pour découvrir l'histoire du fleuve et vivez le passage des écluses.

Lundi 17, mercredi 19, jeudi 27, et lundi 31 juillet. Jeudi 3, lundi 7, jeudi 10, mardi 16, jeudi 24, lundi 28, et jeudi 31 août, 14h00-17h00

EMBARQUEZ DU PORT DE DINAN VERS LA RANCE MARITIME

Au fil de l'eau, découvrez la vie du fleuve entre histoire et nature.

Mardi 18 juillet, et 1^{er} août, lundi 21 août, 14h30-17h00

LA RANCE AU CRÉPUSCULE

À la tombée de la nuit, venez vivre de nouvelles sensations avec la nature. A la fois en bateau et à pied, partez à la découverte de la Rance les sens éveillés.

Mercredi 19, 26 juillet et 2, 9, 16 et 23 août, les horaires seront donnés à l'inscription.

TARIFS :

Sorties Nature pédestre

Demi-journée : **6,50 €** adulte,

2,50 € enfant 6 à 12 ans,

Gratuit moins de 6 ans

Journée : **11,50 €** adulte,

4,50 € enfants 6 à 12 ans,

Gratuit moins de 6 ans

Sorties Nature en Bateau Motorisé

Déconseillé aux moins de 8 ans.

Demi-journée : **12 €** adulte,

10 € enfant jusqu'à 12 ans

Journée : **22 €** adulte,

20 € enfant jusqu'à 12 ans

Gratuité de la muséographie pour

une sortie Nature effectuée

Règlement sur place

Inscription obligatoire au **02 96 39 93 42**

En cas de mauvaises conditions météorologiques, une activité de remplacement en intérieur sera proposée.

Date	Sortie Nature	Horaires
19 et 26	La Rance au crépuscule	Donnés à l'inscription
20 et 24	Observation des oiseaux	14h30-17h00
20 et 27	Les mystères de la forêt la nuit	21h30-00h00
24	La géologie pour les débutants !	14h30-17h00
24	Découverte de l'archipel des Ebihens	10h00-16h30
25	Déclic photos Nature, balade en bateau	10h00-17h00
26	Exploration d'un marais surprenant	14h30-17h00
1	Expériences au naturel	14h30-17h00
1 et 21	Embarquez du port de Dinan vers la Rance maritime	14h30-17h00
1, 9, 23 et 30	Observation des oiseaux	14h30-17h00
2, 17, 22 et 29	Déclic photos Nature, balade à pied	14h30-17h00
2, 9, 16 et 23	La Rance au crépuscule	Donnés à l'inscription
3	Exploration d'un marais surprenant	14h30-17h00
3, 7, 10, 16, 24, 28 et 31	Sur la voie des chalands de Rance	14h00-17h00
4 et 30	Fabrication de jouets buissonniers	14h30-17h00
7	Devenez paléontologue d'un après-midi	14h30-17h00
8	Petites bêtes d'eau	14h30-17h00
8	La vie dans la forêt	14h30-17h00
8 et 22	Découverte de l'archipel des Ebihens	10h00-16h30
8 et 21	Déclic photos Nature, balade en bateau	10h00-17h00
10 et 25	Sonates d'oiseaux, le réveil de la nature	Donnés à l'inscription
16, 21 et 26	Plantes qui se mangent et qui guérissent	14h30-17h00
17	Les mystères de la forêt la nuit	21h30-00h00
23	Pieds nus dans la vase !	14h00-16h30
24	Algues et plantes comestibles du bord de mer	14h00-16h30

Les assistant(e)s maternel(le)s de Taden

Les assistant(e)s maternel(le)s de la commune de Taden sont agréées par SASP 2017. (SASP 2017 : MDD de Dinan - SAS Dinan Est).
Commune de Taden - M : Maternelle.

Assistant(e)s maternel(le)s	Téléphone	Adresse	Type d'agrément Capacité d'accueil
BALAN Véronique	06.44.25.25.99	20 Hameau des Grandes Touches - 22100 Taden	Maternel 4M
BARBIER (LAURENT) Christine	02.56.38.54.08	4 Les Jardins de Trelats - 22100 Taden	Maternel 3M
DESHOGUES Valérie	02.96.82.16.49	18 Lot La Grande Allée - 22100 Taden	Maternel 4M
GOULAN (BRETON) Claudine	09.54.76.17.05	29 Lot La Grande Allée - 22100 Taden	Maternel 4M
GROMELLON (MEVITE) Christiane	02.96.85.92.05	16 Lot La Ville au Comte - Trelat - 22100 Taden	Maternel 4M
GUEGUEN (GUEGUEN) Roseline	02.96.39.43.25	4 La prairie - Résidence La Prairie - 22100 Taden	Maternel 4M
HILY Ludivine	06.63.54.82.75	12 Lot La Grande Vallée - 22100 Taden	Maternel 2M
LANGLAIS (CLAROT) Melanie	07.70.30.26.72	2 La Prairie - 22100 Taden	Maternel 4M
LE NEINDRE Elisa	06.61.95.90.47	36 Lot La Grande Allée - 22100 Taden	Maternel 3M
LEDRESSEUR Christine	09.62.10.14.09	32 Lot La Grande Allée - 22100 Taden	Maternel 4M
MENIER Sylvie	02.96.85.29.60	9 Résidence du Moulin - 22100 Taden	Maternel 4M
MILLET (MARTIN) Ghislaine	02.96.85.38.56	Potain - 22100 Taden	Maternel 4M
NODARI (NIBERT-SIBER) Annise	06.83.81.37.44	2 Rue de la Rabine - 22100 Taden	Maternel 3M
THEBAULT (VETU) Fabienne	02.96.87.07.89	8 Les Landes Basses - 22100 Taden	Maternel 4M

Dans nos bulletins précédents, nous avons présenté les assistantes maternelles de la commune. Depuis une année, elles se retrouvent une fois par mois à la Bibliothèque de TADEN. Accompagnées par les bénévoles, elles font découvrir de nouveaux livres adaptés aux enfants qu'elles accueillent. L'ambiance conviviale de ce rendez-vous mensuel est appréciée par tous !

À la mi-décembre, plusieurs d'entre elles se sont retrouvées à la salle Neuville pour fêter Noël avec les enfants. Après la lecture de contes, les assistantes maternelles ont partagé un goûter avec pour fond musical des chants de circonstance... « Petit Papa Noël et Vive le Vent » repris en chœur par les « moyens » et les « grands », sous le regard interrogatif des plus « petits »... Un moment de fête à renouveler





Pour rappel : la commune recense une dizaine d'assistantes maternelles réparties sur différents secteurs géographiques : le bourg de Taden, derrière Les Gavottes, le bourg de Trélat, Potain et les Landes Basses.

Agréées et formées par la P.M.I. (Service de Protection Maternelle Infantile) du Conseil Départemental, elles prennent en charge vos « pitchouns » de 3 mois jusqu'à leur scolarisation et même après sur les temps péri-scolaire, si vous le souhaitez.

À l'Abord'âges

Le programme des séjours et mini-camps de l'été est enfin sorti !!!

Surf, kneeboard, escalade, mini-moto, équitation, accrobranche, char à voile, balade sur la Rance, kayak-polo, balade à dos d'âne, tir à l'arc... Sans oublier les veillées, les baignades à la plage ou la piscine, les grands jeux... qui font partie intégrante de ces mini-camps.

Les enfants participeront également à la vie du camp avec la préparation des repas, la vaisselle, le rangement... De quoi leur créer des souvenirs en pagaille !!

Les séjours et mini camps
2 chemin de la crèche - 22100 Taden
02 96 39 16 59 / 06 14 71 21 09
www.alabordages.com



La caisse d'allocations familiales



La Caf des Côtes d'Armor et ses partenaires : l'association de médiation familiale Le Gué et le Centre d'information du droit des femmes et des familles (CIDFF) lancent des séances d'informations collectives et gratuites pour les parents séparés ou en projet de séparation intitulées «Être parents après une séparation».

L'enjeu de ces séances collectives est de préserver les enfants des conflits liés à la séparation de leurs parents et de contribuer à la construction d'une nouvelle organisation familiale garante de l'intérêt de l'enfant.

Elles viennent compléter les offres de service individuelles dispensées par le collectif de partenaires (médiation familiale, conseil juridique, accès aux droits...).



Les sujets qui y seront abordés sont :

- les aspects psychologiques de la séparation ;
- les aspects juridiques de la séparation ;
- la communication entre les parents et avec l'enfant dans le cadre d'une séparation ;
- les offres et lieux ressources de proximité.

Les dates et lieux retenus sont :

- le 13 juin 2017 à Guingamp ;
- le 03 octobre 2017 à Dinan.



02 96 33 53 68

Dossier médical partagé : Les Côtes-d'Armor, un des neuf départements pilotes de France !

La CPAM des Côtes d'Armor expérimente avec 8 autres sites pilotes en France, le déploiement du Dossier Médical Partagé (DMP) dans le département.



Le DMP est un carnet de santé numérique dans lequel les professionnels de santé déposent des pièces significatives du parcours de santé du patient (compte-rendus, radios, laboratoires, opératoires...) qui ont un intérêt à être partagées entre professionnels de santé. Les patients peuvent également y mettre des informations et consulter leur DMP.

Cette expérimentation concerne les costarmoricains du régime général sur l'ensemble de notre territoire. Sa réussite permettra de généraliser ensuite son utilisation dans l'ensemble du pays.

> Le DMP est votre carnet de santé numérique.

L'Assurance Maladie des Côtes d'Armor vous invite à créer votre Dossier

Médical Partagé (DMP) en avant-première* !

> Comment faire ?

Connectez-vous sur :
www.mon-dmp.fr muni(e) de votre carte Vitale et commencer la création de votre Dossier Médical Partagé.



* réservé aux ouvrants-droit du régime général pour l'instant.

STEREDENN, le Projet K'on Crée !

L'association Steredenn, basée à Dinan se lance dans un nouveau projet : le Projet K'on Crée !

L'objectif de ce projet : donner l'opportunité aux jeunes de 18-30 ans, ayant une idée de projet d'activité et de citoyenneté, de pouvoir l'expérimenter sur le territoire de l'agglomération de Dinan.

Tu as moins de 31 ans et une idée de projet d'activité et de citoyenneté que tu souhaiterais expérimenter sur le territoire de l'agglomération de Dinan pendant 8 mois ?

Candidate et intègre le ProjetKonCrée grâce auquel tu auras:

- Un accompagnement dans tes démarches ;
- Des connaissances du territoire de l'agglomération de Dinan ;
- Un parrain extérieur à l'association ;
- Un espace de travail collectif avec d'autres jeunes porteurs de projet venus de tous horizons ;
- Un revenu lié à ton statut (service civique, allocation, chômage, RSA, erasmus entrepreneur ...).

Seules conditions requises :

- Avoir moins de 31 ans ;
- Avoir une idée de projet d'activité (associatif, entrepreneuriat, collectif...) ;
- Vouloir l'expérimenter sur le territoire de l'agglomération Dinan et être prêt à participer à la vie de ce territoire à travers différents supports ou événements ;
- Avoir envie d'un engagement citoyen, être acteur de ton territoire ;
- Être motivé !

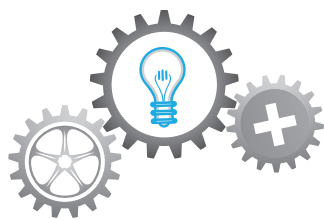
**PROJET
ACCESSIBLE
À TOUS,**

**quel que soit
le niveau de
diplôme ou le
parcours.**

Pour un même projet, il est possible de candidater seul ou par équipe de 2 ou 3.



ASSOCIATION STEREDENN
Chemin du pont Pinet - 22100 Dinan
02 96 87 12 12
projetkoncree@steredenn.org
www.steredenn.org



FICHE *Pratique*

L'œuf malin

Que peut-on bien faire avec un œuf, si ce n'est le manger ? Voilà bien une question. Non seulement l'œuf se plie en quatre pour nous offrir de véritables trésors nutritionnels, mais il est également un allié beauté incontournable, sans parler de ses qualités réparatrices sur le bois ou les plantes.



✎ Ses utilisations santé :

- Extinction de voix :

Grâce à sa richesse en divers minéraux et vitamines, l'œuf est un excellent remède en cas de perte de voix. Cassez un œuf entier dans un petit bol et battez-le légèrement. Faites un gargarisme avec cette préparation puis recrachez le tout. À renouveler tous les jours pendant une semaine.

- En cas de fatigue :

Mettez l'œuf au menu plus régulièrement. Adoptez dans le même temps une alimentation variée.

nature liquide. Appliquez la préparation sur cheveux humidifiés, enroulez la chevelure avec une serviette chaude et laissez poser 20 à 30 minutes. Rincez soigneusement à l'eau tiède. Evitez l'eau trop chaude. Vous pouvez également mélanger 1 jaune d'œuf avec la chair d'un demi avocat et une cuillère à soupe d'huile d'olive. Appliquez la préparation sur cheveux humidifiés, enroulez la chevelure avec une serviette chaude et laissez poser 20 à 30 minutes. Rincez soigneusement à l'eau tiède, procédez ensuite au shampoing. Si vous avez les cheveux gras, ajoutez le jus d'un citron.

- Peau fatiguée, sèche et cernes :



Votre peau a besoin d'un petit coup de pouce pour retrouver tout son tonus. Vous pouvez utiliser 1 blanc d'œuf monté en neige avec quelques gouttes de jus de citron : le masque sera plus facile à poser. Laissez poser 5 minutes, rincez soigneusement.

✎ Ses utilisations dans la maison et au jardin :

- Battez 1 blanc d'œuf avec quelques gouttes de vinaigre. Appliquez sur votre cadre en bois doré avec un pinceau. Laissez sécher puis lustrez avec une brosse douce.

- Le blanc d'œuf et sa coquille peuvent servir à fabriquer une colle efficace et économique : dans un petit mixeur, mélangez un blanc d'œuf et quelques coquilles de manière à obtenir une pâte onctueuse, elle se conserve plusieurs jours dans un pot bien fermé.

- Pour donner une nouvelle jeunesse au cuir, battez 1 blanc d'œuf en neige pas trop ferme et imbinez-en un chiffon de laine. Frottez le cuir, il brille !

- Pour protéger vos plantations des limaces et petits insectes, construisez des barrières naturelles... Écrasez vos coquilles d'œufs grossièrement et saupoudrez-les autour de vos plantations.



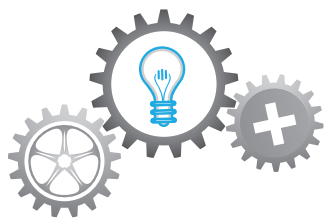
- Laissez refroidir l'eau de cuisson de vos œufs, elle est très riche en minéraux, calcium et utilisez-la pour arroser toutes vos plantes vertes.

- Les crochets à ventouses, c'est bien pratique pour accrocher les torchons et les serviettes. Mais pour les faire tenir, enduisez-les d'un peu de blanc d'œuf battu.

Martine BOISSIÈRE



Dans un bol, battez à la fourchette 1 jaune d'œuf avec 3 cuillères à soupe de yaourt



FICHE *Recette*

Pastéis de nata Portugais

Les recettes de *Martine Boissière*

↘ Coût de la recette :

€ € €

↘ Niveau de difficulté :



↘ Temps de préparation :

🕒 20 min

↘ Cuisson :

🕒 20 min



↘ Ingrédients

Pour 4 personnes :

- 1 pâte feuilletée,
- 1 œuf + 4 jaunes,
- 120 g de sucre en poudre,
- 1 cuill à soupe de sucre glace,
- 25 cl de lait demi - écrémé,
- 25cl de crème fleurette,
- 30 g de maïzena,
- 1 gousse de vanille fendue en deux,
- le zeste de 1 citron.

↘ Préparation :

- 1-Dans une casserole , versez le lait, la crème fleurette, la gousse de vanille et le zeste de citron. Portez à ébullition, puis retirez du feu. Couvrez et laissez refroidir.
- 2-Lorsque la préparation est froide, filtrez-la. Ajoutez la maïzena en mélangeant, puis le sucre en poudre en remuant toujours. Ajoutez alors l'œuf entier et les 4 jaunes, puis mélangez à nouveau.

- 3-Préchauffez le four à 210° th7. Etalez la pâte feuilletée, puis coupez y 10 cercles de la taille de type muffins. Garnissez chaque moules d'un cercle de pâte, puis répartissez-y la préparation précédente. Enfourez.
- 4-Au sortir du four, laissez les pastéis tiédir puis démoulez les sur une grille. Laissez-les complètement refroidir. Au moment de servir, saupoudrez-les de sucre glace.
- 5-Dégustez bien froid.

Bon appétit !!!



photo - © 2011 Google

La **commission de communication** a le plaisir de vous présenter la 50^{ème} édition du bulletin municipal et tient à remercier les annonceurs qui lui permettent de vous proposer un document toujours de qualité.

AGENCE Olivier GUILLO
 ASSURANCES - BANQUE
 Gestion de patrimoine 
 ZC de TADEN - **02 96 39 25 25**
agence.guillo@axa.fr


 Le discount est dans notre nature
CAP RANCE - 02 30 96 15 60


 Electricité • Chauffage • Ventilation
 13, rue de Noroit • 22100 Taden
 Tél. 02 96 39 25 97 • Fax 02 96 85 15 50


Fournil de Valentine
 Maître Artisan Boulanger
 La Paquenaïs - TADEN - Tél. 02 96 39 40 70


KERBATY
 MAISONS INDIVIDUELLES - EXTENSIONS
www.kerbaty.com
02.96.87.11.97
contact@kerbaty.com

Vacances Vertes & Bleues
 MER - CAMPAGNE - MONTAGNE

Site d'annonces de locations de vacances
 directement auprès
 des propriétaires
 et des campings.



20000 brochures
 distribuées
 en France et en CEE.




contact@vacances-vertes-bleues.fr
www.vacances-vertes-bleues.fr

la coop bio
 alimentation biologique depuis 1993

Proximité Producteurs locaux
 Équipes conseils
 Convivialité Bio accessible à tous

Depuis 25 ans, la Coop Bio est une entreprise **d'ici**
 pour les gens d'ici et d'ailleurs
www.lacoopbio.com

SAINT-MALO PA la Grassinais 02 99 81 41 28	DINAN PA Cap Rance Ouest TADEN 02 96 80 30 80	DINARD PA La ville Biaïs LA RICHARDAIS 02 99 46 28 81
---	---	---

Votre publicité ICI dans le bulletin de Novembre 2017 - Contact : 02 96 85 80 88

> Le dérèglement climatique et ses conséquences

(source OMM, Organisation Météorologique Mondiale)

Réduction de la banquise ARTIQUE

2 millions de km² en moins au printemps austral 2016 (14,5 millions de km²) par rapport à 1981/2010

RÉCHAUFFEMENT GLOBAL



3^{ème} record de chaleur en 2016
+1,1° par rapport à l'ère pré-industrielle



Glacier de type alpin

36^{ème} année de recul



Espèces affectées

Le réchauffement affecte 19 % des 8688 espèces menacées dans le monde



Montée des océans

+ 3,3 mm par an, hausse de 25 à 30 % entre 2004 et 2015 par rapport à 1993/2004



Réduction de la banquise ANTARTIQUE

2 millions de km² en moins au printemps austral 2016 (14,5 millions de km²) par rapport à 1981/2010

GAZ À EFFET DE SERRE

CO₂ : au-dessus des 400 ppm (parties par million) pour la 1^{ère} fois en 2015, boom inexpliqué du méthane



Températures anormales RUSSIE

6 à 7° de plus en 2016 dans certaines régions



Événements extrêmes ASIE DU SUD EST

Typhons de 12 à 15 % plus violents ces 37 dernières années



Grande barrière de corail AUSTRALIE

Pire épisode de blanchissement pour la 2^{ème} année. Les coraux touchés sont condamnés, selon des experts



➤ Manque de pluie dans les Côtes d'Armor

La préfecture prend de nouvelles mesures et fait appel au civisme des usagers

Le déficit pluviométrique se poursuit. Depuis avril 2016, 36 % de pluie en moins est tombée par rapport à une année normale. Si les mesures prises en janvier ont permis de reconstituer les stocks d'eau dans les principales retenues départementales, cela ne suffit pas. Et les pluies de cet hiver n'ont pas permis de recharger les nappes d'eau souterraines, qui présentent un niveau historiquement bas pour un mois de mai.

Les débits des cours d'eau depuis cet automne sont également les plus bas jamais observés et sont très largement inférieurs aux années de référence dites « sèches » comme 1976, 1990, 2003 ou encore 2011.

Les nouvelles mesures prises par la préfecture des Côtes-d'Armor :

- Interdiction de vider et remplir les piscines familiales à usage privé. Seule la première mise en eau est autorisée.
- Interdiction d'arroser les pelouses, massifs floraux ou arbustifs, publics ou privés, les potagers familiaux entre 8 h et 20 h.
- Interdiction d'arroser les terrains de sport (stades, golf...) entre 8 h et 20 h.
- Interdiction d'irrigation agricole entre 8 h et 20 h, sauf utilisation d'effluents issus d'une installation classée dans le respect de l'autorisation préfectorale.

Ces mesures viennent s'ajouter à celles déjà prises, « visant à préserver la fourniture d'eau potable à l'ensemble des Costarmoricains » :

- Interdiction de vidanges des plans d'eau ;
- Interdiction de manœuvrer les vannes pouvant influencer le réseau hydrographique ;
- Interdiction de lavage des véhicules, façades, toitures, voiries ;
- Fermeture des fontaines publiques ;
- Limitation au strict nécessaire des prélèvements d'eau pour la gestion des ouvrages de sécurité incendie et de l'entretien des ouvrages d'eau potable.